Diplôme de comptabilité et de gestion

Rapport du jury - session 2026

Mathieu LABBOUZ, président du DCG
Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche

1 PRÉSENTATION DE LA SESSION 2026 2
1.1 Composition du directoire 2
1.2 Des inscriptions sur une tendance haussière 2
1.2.1 Les inscriptions en VAE en forte hausse 2
1.2.2 Les candidats inscrits aux épreuves ponctuelles 3
1.2.3 Les candidats libres représentent plus d'un-tiers des candidats inscrits 4
1.2.4 Les candidats par académie 5
1.3 Les résultats de la session 2026 7
1.3.1 Une légère baisse du nombre de diplômés en 2026 7
1.3.2 Résultats par UE 9
1.3.3 Le taux de réussite suivant l'origine scolaire des candidats 10
1.3.4 Fraudes 12
2 COMMENTAIRES DES RÉSULTATS POUR LES UE OBLIGATOIRES (épreuves ponctuelles) 13
2.1 AXE 1 – DROIT DES AFFAIRES 13
2.1.1 Fondamentaux du droit – UE 1 13
2.1.2 Droit des sociétés et des autres groupements d'affaires – UE 2 16
2.1.3 Droit social – UE 3 19
2.1.4 Droit fiscal – UE 4 22
2.2 AXE 2 – GESTION COMPTABLE ET FINANCIÈRE 24
2.2.1 Comptabilité - UE 9 24
2.2.2 Comptabilité approfondie – UE 10 26
2.2.3 Contrôle de gestion – UE 11 28
2.2.4 Finance d'entreprise – UE 6 30
2.3 AXE 3 – ANALYSE ÉCONOMIQUE ET MANAGÉRIALE 32
2.3.1 Économie contemporaine – UE 5 32
2.3.2 Management – UE 7 34
2.4 AXE 4 – COMMUNICATION ET ENVIRONNEMENT NUMÉRIQUE 36
2.4.1 Système d'information et de gestion – UE 8 36
2.4.2 Anglais appliqué aux affaires – UE 12 38
2.4.3 Communication professionnelle – UE 13 43
3 COMMENTAIRES DES RÉSULTATS RELATIFS A LA VAE 45

1 PRÉSENTATION DE LA SESSION 2026

Les épreuves écrites de la session 2026 se sont déroulées du 28 mai au 5 juin 2026. Le jury s'est tenu le mardi 7 juillet pour une publication des résultats le vendredi 10 juillet 2026.

Sur le fond, la session 2026 s'inscrit dans la continuité des sessions précédentes : nature d'épreuves identique, principes de correction similaires (double correction et évaluation par compétences) et maintien, pour chaque unité d'enseignement (UE) de l'équilibre entre questions calculatoires et questions analytiques.

Le jury tient en premier lieu à féliciter tous les diplômés et à encourager ceux qui ne le sont pas encore, en suivant notamment les conseils fournis dans le présent rapport.

Le jury tient également à remercier les collègues des divisions des examens et concours des rectorats, chargés d'organiser les épreuves sous l'autorité des rectrices et recteurs d'académie, les collègues IA-IPR mobilisés dans ces rectorats et les collègues du SIEC qui assurent, par délégation ministérielle, le pilotage opérationnel de l'organisation toujours délicate des épreuves du diplôme national.

Le jury remercie également tous les examinateurs et correcteurs de l'ensemble des épreuves écrites et orales, enseignants, enseignants-chercheurs et membres de la profession comptable, sans lesquels le processus ne pourrait s'opérer.

1.1 Composition du directoire

Président	Mathieu LABBOUZ, inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche.
Vice-président	Laetitia LEGALAIS, maître de conférences, Paris 1 Panthéon-Sorbonne.
Membres	Didier GOUILL, inspecteur d'académie - inspecteur pédagogique régional, dans l'académie de Nantes. Alexis FRADETAL, inspecteur d'académie - inspecteur pédagogique régional de l'académie de Versailles

1.2 Des inscriptions sur une tendance haussière

1.2.1 Les inscriptions en VAE en forte hausse

Le nombre de dossiers reçus en VAE est en forte hausse : 146 dossiers en 2026 contre 106 en 2025 et 85 il y a 5 ans. Cette forte hausse traduit tout à la fois l'attractivité du diplôme, mais également l'assouplissement des conditions d'éligibilité à la suite de la loi sur le marché du travail de décembre 2022.

L'ensemble des dossiers est d'abord évalué par les commissions académiques. Le jury national étudie ensuite tous les dossiers présentés aux commissions académiques. Il s'attache à s'assurer, en particulier, de la présence dans le livret 2 des éléments de preuve de l'expérience de chaque candidat. Le jury invite les candidats à veiller scrupuleusement à la qualité, la complétude et à l'intégrité du dossier numérique déposé, pour en faciliter la prise de connaissance et son évaluation.

S'il est constaté une augmentation du nombre de candidats par cette voie, ce dont le jury se réjouit, au regard de l'importance qu'il lui accorde, il ne peut que déplorer des dossiers insuffisamment travaillés, avec des expériences de candidats insuffisamment en lien avec le référentiel pour prétendre à obtenir le diplôme par cette voie.

1.2.2 Les candidats inscrits aux épreuves ponctuelles

Le nombre de candidats inscrits à au moins une UE est supérieur à 25 000, pour la première fois cette année, en croissance de 3,3 %. Le diplôme demeure ainsi attractif, avec une croissance annuelle moyenne du nombre d'inscrits de 2,5 % depuis 2020.

On note quelques variations au sein de chaque UE, qui reflètent notamment les taux de réussite des sessions précédentes. Un tiers des candidats environ se sont inscrits à 4 UE cette année et un cinquième d'entre eux à 5 UE.

Figure 1. Répartition des inscrits par UE, depuis 2023

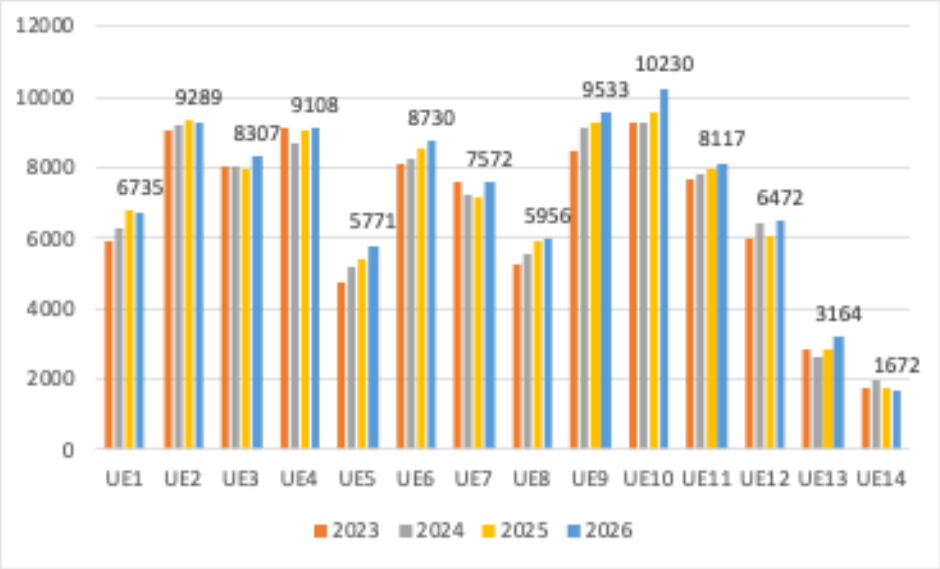

Source. Cyclades, application de gestion de l'examen
Note de lecture. Les chiffres présentés sont ceux de la session 2026.

Rappel – liste des unités d'enseignement

1- Fondamentaux du droit
2- Droit des sociétés
3- Droit social
4- Droit fiscal
5- Économie contemporaine
6- Finance
7- Management
8- Système d'information et de gestion
9- Comptabilité
10- Comptabilité approfondie
11- Contrôle de gestion
12- Anglais appliqué aux affaires
13- Communication professionnelle
14- Épreuve facultative de langue vivante

Le taux de présence reste relativement stable depuis 2021, entre 83 % (Système d'information et de gestion -UE8) et 88 % (Anglais appliqué aux affaires - UE12) pour les épreuves écrites, et 94 % pour l'épreuve de communication professionnelle (UE13).

Figure 2. Répartition des taux de présence par UE, depuis 2023

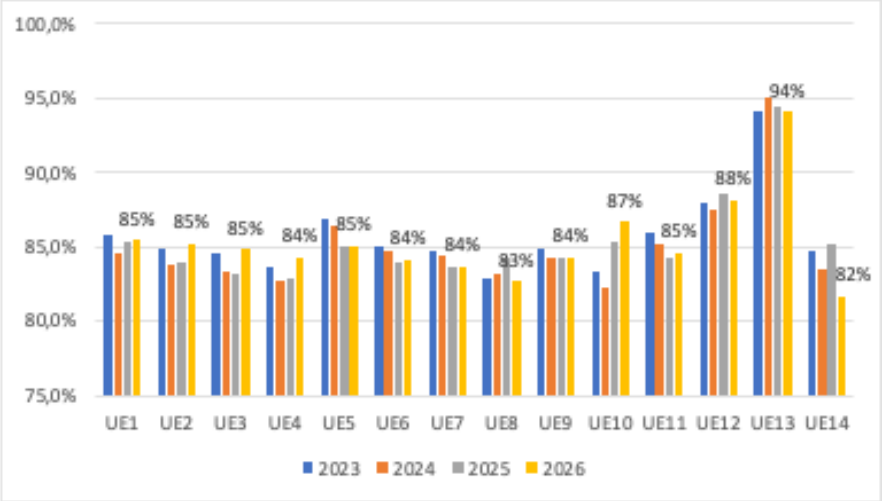

Source. Cyclades, application de gestion de l'examen
Note de lecture. Les chiffres présentés sont ceux de la session 2026.

1.2.3 Les candidats libres représentent environ un-tiers des candidats inscrits

Il est possible de déterminer l'origine des candidats. Comme le montre le graphique suivant, les candidats libres[1] représentent 32 % des inscrits. Les candidats ayant suivi une formation dans un lycée public ou privé sous contrat, dans des formations dédiées à la seule préparation du diplôme, représentent 31 % des inscrits. Le dernier tiers correspond à des candidats ayant suivi une préparation, majoritairement dans un établissement privé hors lycée.

Figure 3. Répartition des inscrits suivant leur préparation d'origine

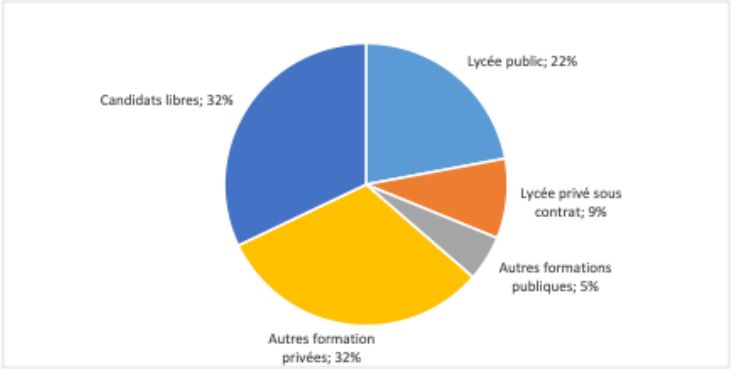

Source. Cyclades, application de gestion de l'examen, session 2026

[1] Les candidats libres représentent les candidats non scolarisés en formation. Cette donnée est une donnée déclarative, fournie par les candidats au moment de leur inscription. Il est difficile d'en garantir la qualité, mais elle fournit cependant des indications précieuses. Nous pouvons noter un décalage entre les candidats non scolarisés (32 %), et ceux qui se déclarent sans préparation (36 %), difficilement analysable.

1.2.4 Les candidats par académie.

Tableau 1. Répartition des inscrits par académie

Académies	2026	2025	2024	2023	Évolution depuis 2022
Aix-Marseille	1371	1320	1311	1164	16%
Amiens	439	418	442	463	-16%
Besançon	338	318	307	329	0%
Bordeaux	1090	1109	1020	1022	6%
Clermont-Ferrand	318	297	302	298	13%
Corse	110	103	108	105	10%
Dijon	347	346	363	369	-8%
Grenoble	897	847	870	810	7%
Guadeloupe	238	217	215	219	18%
Guyane	81	78	83	74	-18%
La Réunion	349	365	386	358	2%
Lille	959	922	844	852	13%
Limoges	149	148	164	193	-18%
Lyon	1524	1508	1439	1386	13%
Martinique	198	219	210	201	-2%
Mayotte	17	14	26	23	55%
Montpellier	1081	1034	919	845	31%
Nancy-Metz	589	605	652	634	-11%
Nantes	2103	1986	1887	1885	6%
Nouvelle-Calédonie	52	44	69	80	-43%
Nice	831	783	762	738	8%
Normandie	664	651	600	584	12%
Orléans-Tours	608	626	620	619	-3%
Poitiers	374	401	399	414	-10%
Polynésie française	70	61	64	73	-17%
Reims	285	271	283	320	-6%
Rennes	2370	2279	2135	2055	7%
Strasbourg	989	882	852	858	14%
Toulouse	976	902	897	845	22%
Paris-Créteil-Versailles (PCV)	6397	6202	6140	6090	1%
TOTAUX	25814	24 956	24 369	23 906	5%

Source. Cyclades, application de gestion de l'examen

Le tableau présente des données différenciées suivant les académies. Pour l'ensemble des données académiques, il faut tenir compte de la prise en charge par certaines académies des candidats de centres étrangers, qui sont considérés comme sans préparation, indépendamment des préparations qu'ils auraient pu suivre localement. Ainsi, l'académie de Bordeaux gère les candidats du Maroc, l'académie de Nantes les candidats du Bénin, l'académie de Rennes les candidats de la Côte d'Ivoire et l'académie d'Aix-Marseille les candidats de Nouvelle-Calédonie. La proportion de candidats n'ayant suivi aucune préparation (candidats libres) varie aussi fortement d'une année à l'autre, notamment en fonction des taux de réussite passés.

Figure 4.1. La part des candidats sans préparation par académie

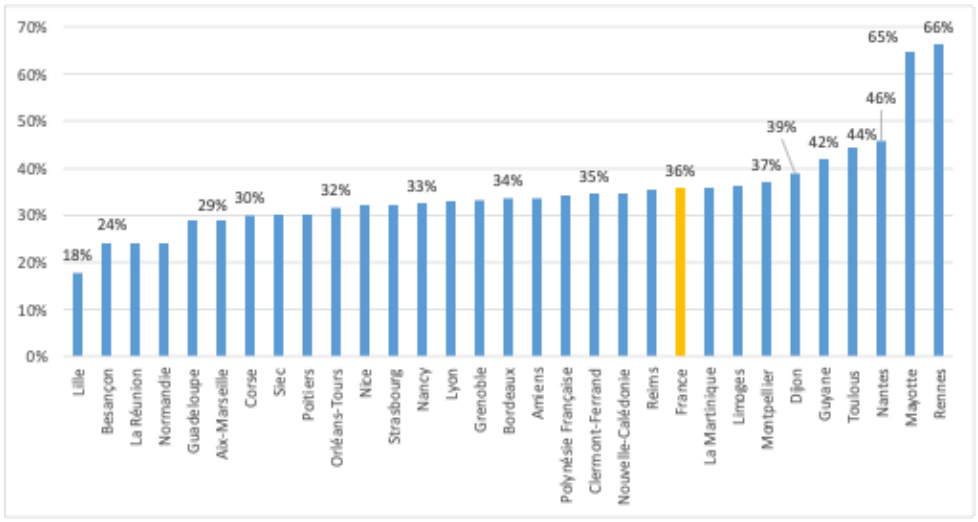

Source. Cyclades, application de gestion de l'examen, session 2026

Figure 4.2. L'origine des candidats par académie

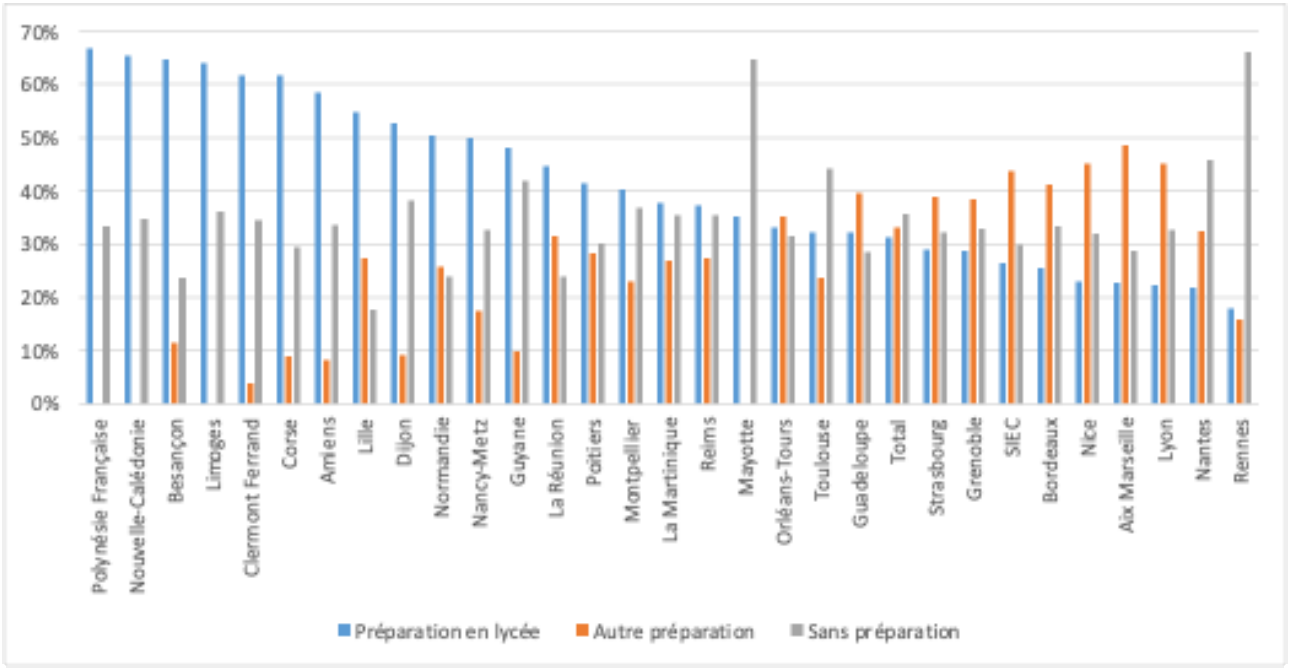

Source. Cyclades, application de gestion de l'examen, session 2026

1.3 Les résultats de la session 2026

1.3.1 Une légère baisse du nombre de diplômés en 2026

Tableau 2. Résultats des sessions d'examen depuis 2020, en VAE et pour les épreuves ponctuelles

	2026	2025	2024	2023	2022	2021	2020
Session Contrôle continu							3 124
Épreuves ponctuelles	4197	4438	3632	4000	3734	3854	890
VAE	42	42	30	27	26	42	46
- *Validation intégrale*	*11*	*6*	*6*	*8*	*1*	*6*	*4*
- *Validation partielle*	*31*	*36*	*24*	*19*	*25*	*36*	*42*
TOTAL DIPLÔMÉS	**4 239**	**4 480**	**3 662**	**4 027**	**3 760**	**3 896**	**4 060**

Source. Cyclades, application de gestion de l'examen

Figure 5. Évolution du nombre total de diplômés

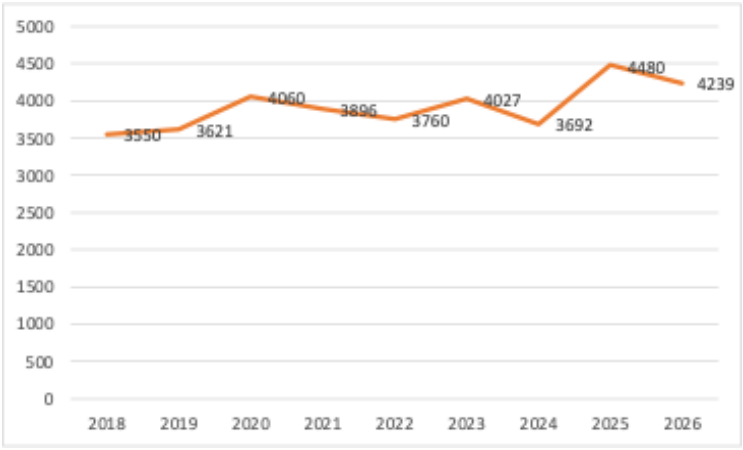

Source. Cyclades, application de gestion de l'examen

4 239 candidats ont été diplômés en 2026, en légère baisse par rapport à la session 2025. Cette évolution est d'abord une conséquence de la forte réussite l'an dernier. Le taux de réussite[2] s'établit dans la moyenne de ces dernières années, à 41 %, contre 43 % l'an dernier, 36 % en 2024 et 40,5 % en 2023. En tendance, la hausse du nombre d'inscrits depuis 5 ans se traduit bien par une hausse du nombre de diplômés.

Le nombre de diplômés de VAE est stable, malgré la hausse du nombre de demandes (voir partie 3)

Les taux de réussite par académie (voir tableau 3) varient fortement. Ils reflètent la proportion des candidats libres parmi les inscrits (ces derniers ayant en moyenne un taux de réussite plus faible que les candidats ayant suivi une préparation) et la densité du maillage territorial des formations préparant au diplôme.

[2] *Le taux de réussite est calculé par le nombre d'admis rapporté au nombre de candidats diplômables. Un candidat diplômable est un candidat qui bénéficie, pour la session 2024 et dans chacune des 13 unités d'enseignement obligatoires, d'une note non éliminatoire ou d'une dispense.*

Tableau 3. Taux de réussite par académie, depuis 2022

Académies	2026	2025	2024	2023	2022
Aix-Marseille	39,0%	39,5%	34,3%	41,7%	34,0%
Amiens	47,3%	50,5%	40,0%	45,5%	45,1%
Besançon	62,5%	59,8%	54,4%	52,9%	60,7%
Bordeaux	34,7%	46,1%	36,1%	43,7%	35,9%
Clermont-Ferrand	43,7%	49,2%	41,1%	44,8%	51,6%
Corse	36,0%	45,7%	38,3%	36,0%	46,8%
Dijon	45,9%	53,3%	46,2%	49,3%	44,2%
Grenoble	41,0%	50,6%	41,0%	45,8%	39,0%
Guadeloupe	28,2%	39,5%	25,6%	24,5%	21,2%
Guyane	20,5%	28,1%	14,3%	13,6%	23,5%
La Réunion	40,0%	48,3%	29,5%	32,7%	30,5%
Lille	43,4%	46,2%	41,6%	54,2%	44,6%
Limoges	55,2%	52,9%	34,8%	45,6%	58,2%
Lyon	45,0%	48,9%	41,5%	44,2%	42,7%
Martinique	14,6%	24,5%	17,7%	29,6%	20,7%
Mayotte	0,0%	0,0%	5,6%	0,0%	0,0%
Montpellier	38,3%	49,0%	37,3%	45,4%	43,6%
Nancy-Metz	34,2%	48,0%	37,5%	42,8%	34,6%
Nantes	46,6%	54,9%	46,7%	51,5%	44,7%
Nouvelle-Calédonie	29,4%	25,0%	25,0%	45,0%	24,2%
Nice	38,4%	39,3%	31,5%	37,5%	31,9%
Normandie	42,8%	46,1%	40,3%	52,4%	47,1%
Orléans-Tours	40,6%	42,8%	35,9%	45,5%	36,8%
Poitiers	43,6%	56,1%	48,3%	45,5%	44,9%
Polynésie française	25,0%	38,5%	42,9%	26,7%	24,1%
Reims	45,4%	46,6%	43,4%	47,1%	37,5%
Rennes	54,3%	53,9%	46,8%	49,0%	41,8%
Strasbourg	42,5%	47,4%	45,7%	42,4%	36,8%
Toulouse	42,3%	36,3%	42,0%	43,0%	36,4%
Paris-Créteil-Versailles (PCV)	29,3%	31,8%	26,2%	28,7%	27,9%
TOTAUX	**41,0 %**	**43,0%**	**36,0%**	**40,5%**	**36,4%**

Source. Cyclades, application de gestion de l'examen

1.3.2 Résultats par UE

Tableau 4. Taux de réussite et moyenne par unité d'enseignement

UE	Notes ≥10	Moyenne 2026	Moyenne 2025	Moyenne 2024
Axe 1 – Droit des Affaires				
1-Fondamentaux du droit	50,9% *40,7 % en 2025*	9,5	8,5	7,7
2-Droit des sociétés	41,5% *50,9% en 2025*	8,8	9,6	8,1
3-Droit social	36,7% *44,3% en 2025*	8,3	9,1	8,6
4-Droit fiscal	37,0% *50,7% en 2025*	8,5	9,6	8,2
Axe 2 – Gestion comptable et financière				
9- Comptabilité	64,9% *68,3% en 2025*	11,3	11,7	11,5
10- Comptabilité approfondie	39,6% *32,8% en 2025*	8,6	8,1	8,0
11- Contrôle de gestion	39,8% *55,7% en 2025*	8,6	9,9	8,0
6-Finance	35,1 % *49,3% en 2025*	7,8	9,6	8,2
Axe 3 – Analyse économique et managériale				
5-Économie contemporaine	33,8% *38,1% en 2025*	8,3	8,5	8,7
7-Management	40,6% *46,1% en 2025*	8,7	9,1	8,9
Axe 4 – Communication et environnement numérique				
8-Système d'information et de gestion	37,5% *44,4% en 2025*	8,5	9,2	9,0
12- Anglais appliqué aux affaires	53,8% *56,3% en 2025*	10,4	10,5	10,7
13- Communication professionnelle	81,9% *80,0% en 2025*	12,5	12,3	12,3
14- Épreuve facultative de langue vivante	61,9% *83,3% en 2025*	10,9	12,7	12,3

Source. Cyclades, application de gestion de l'examen

Les taux de réussite et les moyennes varient depuis 2019, sans réelle régularité (voir tableau 4 et figures 7, et reflètent souvent la réussite des années précédentes, avec des effets de rattrapage comme pour cette session 2026. La grande majorité des UE a ainsi connu une diminution de leur moyenne et de leur taux de réussite, à l'exception notable de l'UE1 (voir partie 2) et des UE10 et UE13.

Figure 6. Évolution des taux de réussite des épreuves ponctuelles par UE depuis 2019

Figure 6a. Droit des affaires

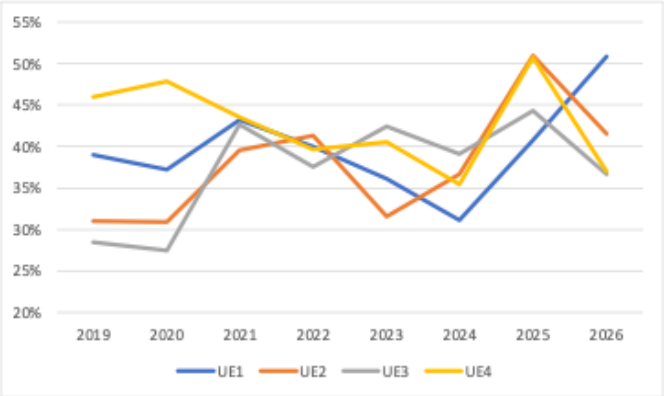

Figure 6b. Gestion comptable et financière

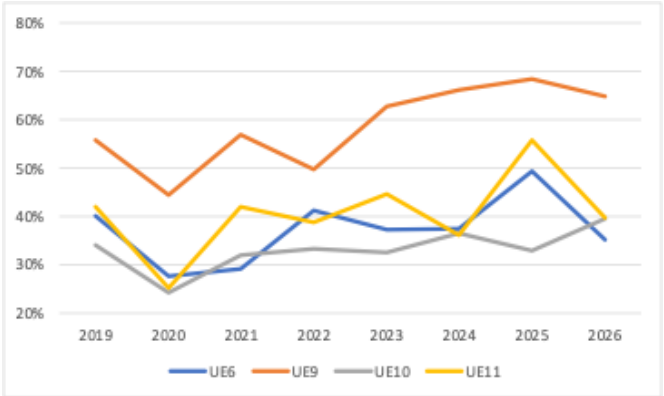

Figure 6c. Analyse économique et managériale

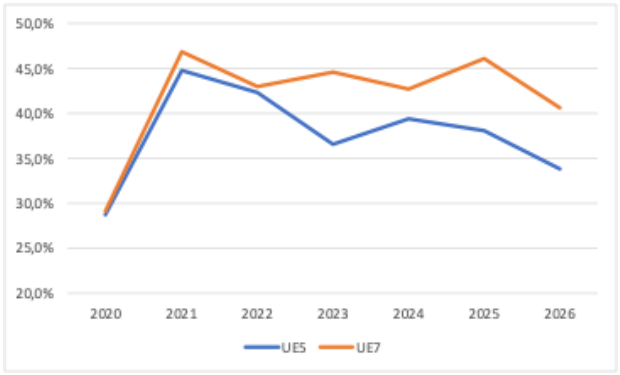

Figure 6d. Communication et environnement numérique

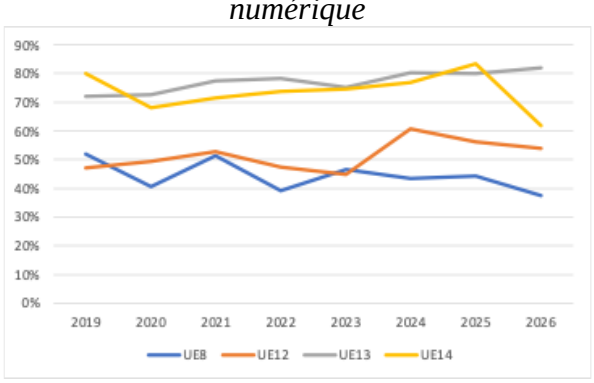

Source. Cyclades, application de gestion de l'examen

1.3.3 Le taux de réussite suivant l'origine scolaire des candidats

Le DCG se caractérise par une grande diversité de l'origine scolaire des candidats et des lieux de formation. Il est possible de distinguer[3] :

- Les lycées publics ou privés sous contrat, avec des enseignants de l'éducation nationale
- Les autres formations publiques regroupant des CFA académiques et des préparations en université
- Les autres formations privées, catégorie très hétérogène regroupant des écoles anciennes et reconnues (dont certaines écoles de commerce) et des organismes de formation plus récents
- Les candidats libres.

En moyenne, ce sont les candidats préparés en lycée qui réussissent le mieux, avec un taux de réussite de 20 points supérieur au taux de réussite global. L'écart de réussite suivant les lieux de formation peut être très important, parfois supérieurs à 30 points, notamment entre les préparationnaires en lycée et les préparationnaires dans les autres formations privées (voir figures 6).

Figure 7. Les taux de réussite selon le lieu de préparation des candidats

[3] Comme cela a été évoqué précédemment, le lieu de préparation est une variable déclarée par le candidat, dont il n'est pas possible de vérifier la fiabilité. Les données semblent néanmoins cohérentes avec les données connues par ailleurs (source SISE notamment).

Figure 7a – Droit des affaires

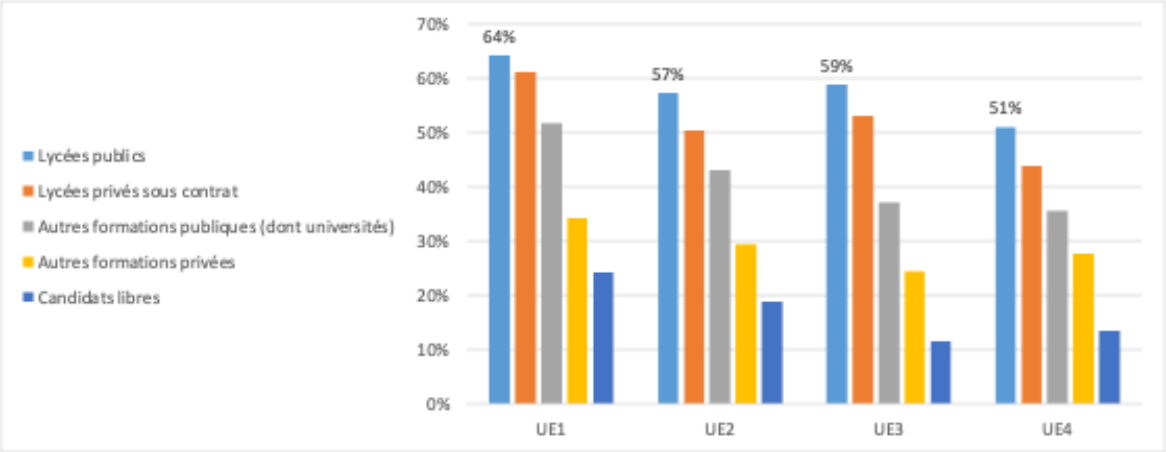

Figure 7b – Gestion comptable et financière

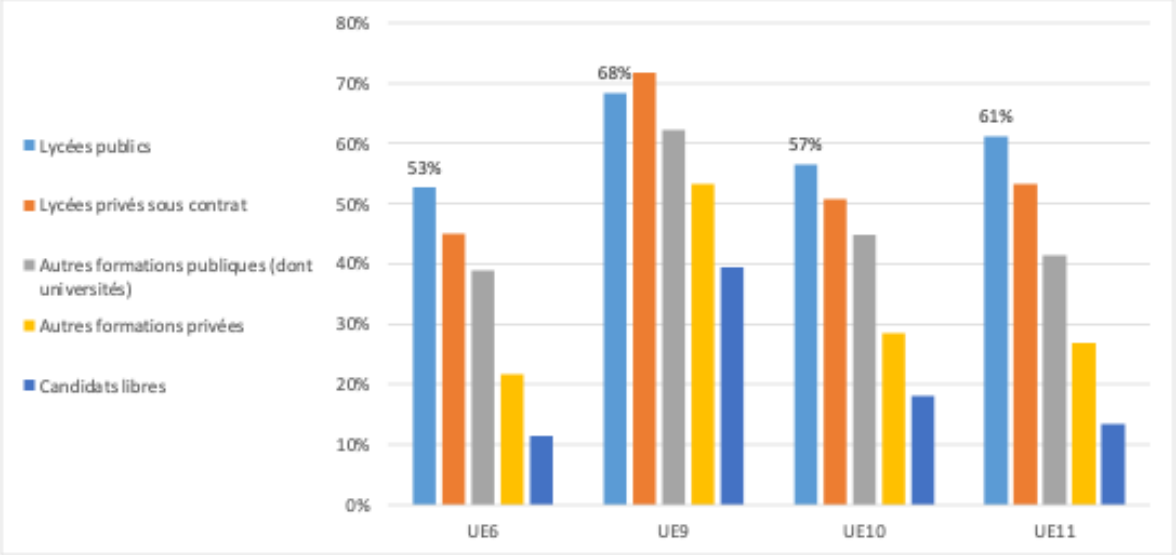

Figure 7c – Analyse économique et managériale

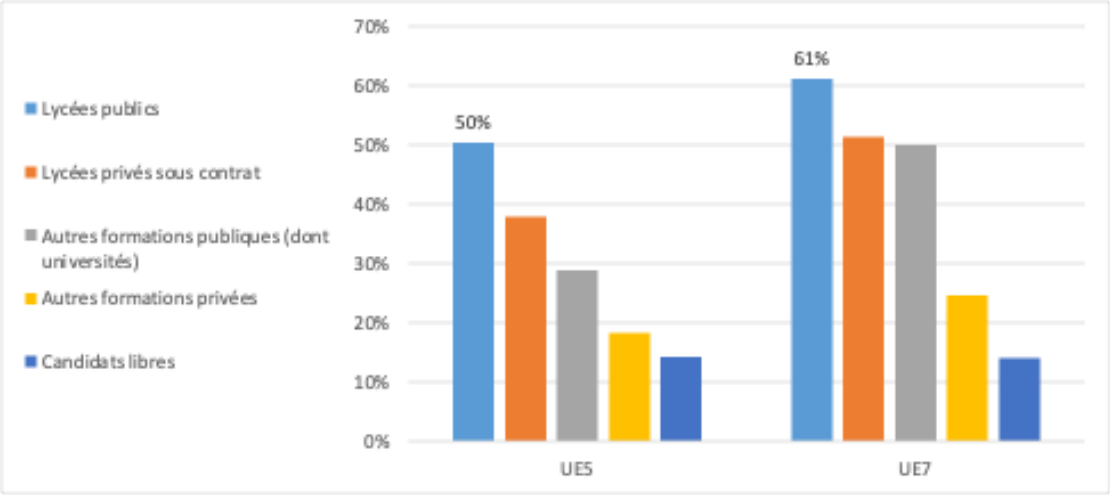

Figure 7d – Communication et environnement numérique

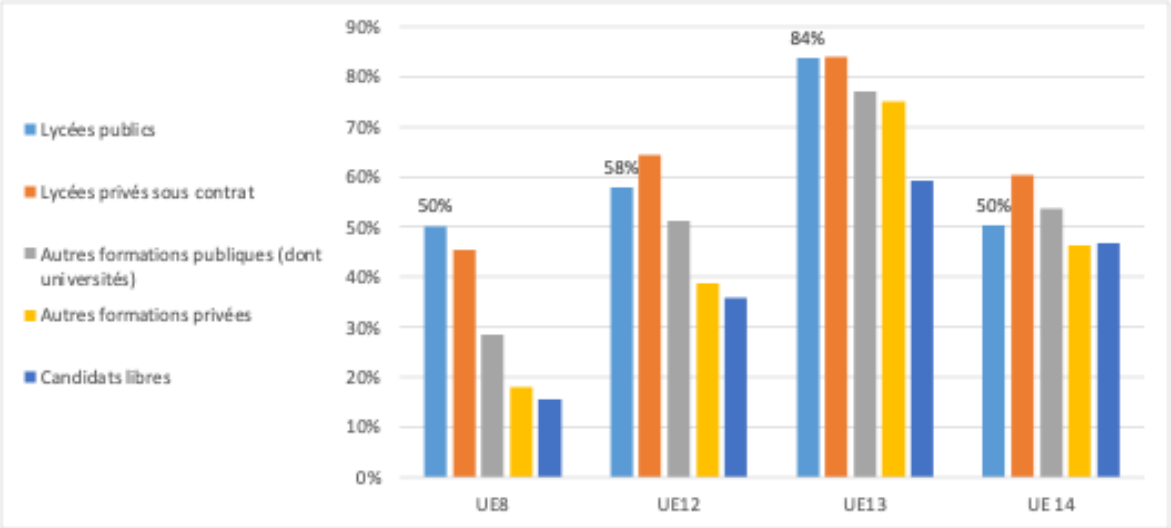

Source. Cyclades, application de gestion de l'examen. Les chiffres sont les taux de réussite des lycées publics, pour la session 2026.

1.3.4 Fraudes

Au cours de la session 2026, le jury a statué sur 11 cas de fraudes, remontés par les académies pour les épreuves ponctuelles. Le jury tient à rappeler :

- qu'**une infraction au règlement de l'examen constitue une fraude**, notamment l'utilisation de documents et/ou matériels non autorisés, y compris le fait de porter sur soi un téléphone portable allumé.
- que le rapport de stage de l'UE 13, communication professionnelle, doit permettre au candidat de produire une réflexion personnelle sur un thème librement choisi, à partir d'une expérience professionnelle. Aussi, le fait de copier dans le corps du rapport, un document sans le signifier expressément, mais aussi d'utiliser « in extenso » le plan détaillé d'un article de recherche, constitue également une fraude. A partir de la session 2027, une charte réglementera par ailleurs l'usage de l'IA.

Lorsqu'un cas de fraude est avéré, l'article 9 du décret n°2024-385 du 24 avril 2024 relatif à la procédure disciplinaire applicable aux candidats aux épreuves des diplômes comptables supérieurs énonce que la commission peut décider de prononcer une sanction parmi les deux suivantes :

- Le blâme
- L'interdiction de représenter le DCG pour une durée maximum de 5 ans, ou de subir tout examen conduisant à l'obtention d'un titre ou d'un diplôme délivré par un établissement public dispensant des formations post-baccalauréat pour une durée maximum de 5 ans. Cette sanction pouvant être prononcée avec sursis si l'interdiction n'excède pas 2 ans.

L'article 10 du décret précité précise que **toute sanction prononcée entraîne la nullité de l'épreuve** au cours de laquelle la fraude ou la tentative de fraude a été commise. **La commission peut également décider de prononcer à l'encontre du candidat sanctionné la nullité de la session d'examen pour toutes les unités d'enseignement pour lesquelles il était inscrit.**

2 COMMENTAIRES DES RÉSULTATS POUR LES UE OBLIGATOIRES (épreuves ponctuelles)

Pour information, l'ensemble des sujets des épreuves écrites de la session 2026 est publié et accessibles gratuitement sur le site du CRCF : https://www.crcf-edu.fr/

Pour l'ensemble des UE, il est rappelé l'importance du soin et de l'expression écrite. Le jury regrette de trop nombreuses copies peu soignées, parfois difficilement lisibles, ou comportant de nombreuses fautes d'orthographe ou de syntaxe. Pour faciliter la lecture des copies numérisées, le jury recommande l'utilisation d'un stylo noir. Le jury rappelle que la communication écrite est une compétence essentielle au titulaire du diplôme de comptabilité générale et gestion.

Le jury rappelle que de nouveaux programmes sont entrés en vigueur en septembre 2026. Ils serviront de base pour les épreuves de la session 2027. Ces programmes sont accessibles à l'adresse suivante
https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/bo/2025/Hebdo32/MENS2523324A

Un guide pédagogique est par ailleurs disponible, dans lequel figure notamment des exemples de sujets zéros.
https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/le-dcg-diplome-de-comptabilite-et-de-gestion-49874

2.1 AXE 1 – DROIT DES AFFAIRES

2.1.1 Fondamentaux du droit – UE 1

Moyenne et taux de réussite

	Moyenne globale	Taux de réussite
2026	**9,6**	**50,9%**
2025	8,5	40,7 %
2024	7,7	31,1 %

La moyenne des candidats inscrits dans les établissements publics et privés sous contrat s'établit à 10,4 contre 8,3 pour les autres candidats.

Répartition des notes

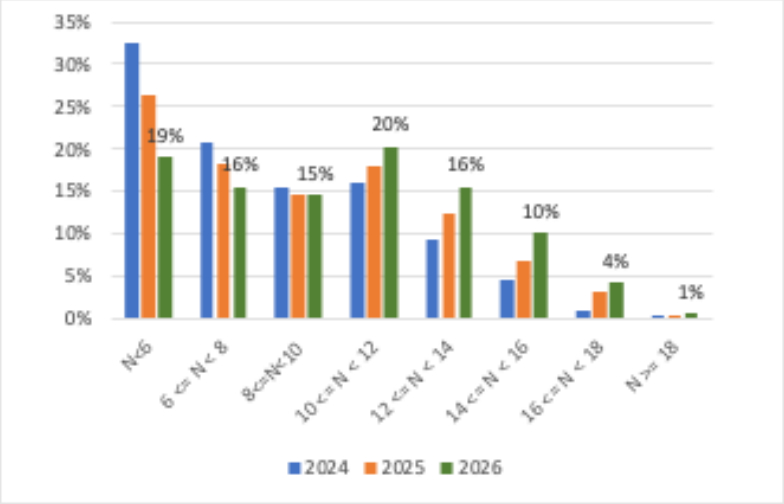

Source. Cyclades, application de gestion de l'examen
Note de lecture. Les chiffres présentés sont ceux de la session 2026.

Présentation de l'épreuve et des attendus du sujet principal (durée : 3 heures)

Comme les années précédentes, le sujet s'ancre dans un contexte professionnel, et s'accompagne d'un corpus documentaire (articles de loi, jurisprudence) sur lequel peut prendre appui le candidat. Il se compose d'une dizaine de questions, répartis en dossiers indépendants.

Le sujet 2026 comprenait 3 dossiers. Le contexte est celui d'un entrepreneur qui ouvre une pâtisserie. Il est confronté à différents litiges dans le cadre de son activité commerciale.

Le dossier 1, aborde **la gestion du bail commercial,** face à différentes situations : le retard de paiement du loyer et le développement d'une nouvelle activité. Ce dossier étudie notamment la validité d'une clause du contrat de bail. Le contrat et un extrait de jurisprudence sont fournis.

Le dossier 2, le conflit avec un fournisseur, analyse les moyens d'action et de preuve, en cas de défaut de qualité des produits achetés à un fournisseur. Le questionnement porte sur la procédure, les conditions de la responsabilité civile et la recevabilité d'un enregistrement téléphonique. Un document de doctrine est fourni, en plus du contrat de fournitures de marchandise.

Le dossier 3, l'acquisition d'un nouveau local, interroge les conséquences de l'existence d'un pacte de préférences, lors de la vente du local. Il s'appuie également sur une jurisprudence de la cour de Cassation.

Conseils aux candidats

Les épreuves juridiques du DCG ont de plus en plus vocation à évaluer les compétences à construire un raisonnement juridique, plutôt que la seule maîtrise de connaissances. Une attention a été portée cette année à la progressivité du questionnement et à la constitution des annexes, pour guider au mieux le candidat. Ce dernier doit toujours maîtriser les connaissances fondamentales, indispensables à tout futur comptable. Cette évolution dans la nature de l'épreuve explique en partie la croissance du taux de réussite de l'UE 1.

Les candidats doivent lire la totalité du sujet afin de prendre connaissance des annexes et d'identifier à quel dossier elles se réfèrent. Les candidats doivent en particulier porter une attention particulière aux premières questions qui sont en général plus simples et donnent une impression d'ensemble de la copie. Pour chacune des missions, il est attendu du candidat qu'il réponde aux questions en étant vigilant :

- au verbe utilisé dans la consigne afin de faire le lien avec les compétences du programme ;
- à bien structurer la réponse en droit et en fait ;
- au fait qu'une phrase de conclusion est attendue pour répondre explicitement à la question.

Les candidats doivent maîtriser l'ensemble des compétences du programme : la variété des missions énoncées par le sujet montre qu'aucune grande partie du programme ne peut être négligée. Les candidats sont en conséquence invités à se référer prioritairement au programme publié au Bulletin Officiel.

Il est également indispensable que les connaissances des candidats soient à jour ce qui suppose de s'assurer de disposer d'ouvrages traitant des dernières réformes juridiques et de suivre l'actualité en droit. Enfin, l'utilisation du vocabulaire juridique s'impose, le candidat devant être en mesure de maîtriser les notions juridiques qu'il utilise.

S'agissant du traitement des situations pratiques, les candidats doivent construire leur réponse en exposant d'abord la (ou les) règle(s) de droit nécessaire(s) à la résolution du problème juridique posé avant de proposer une solution pour la situation exposée. Il est indispensable de respecter ces deux étapes (au besoin en les matérialisant sur la copie).
Il n'est en revanche pas nécessaire de se livrer à un rappel des faits : seule la qualification des faits est attendue et permet aux candidats de bien identifier le cadre juridique applicable. L'argumentation doit toujours s'achever par une réponse directe et précise à la question posée.

Les documents fournis ont pour vocation d'aider les candidats, soit en fournissant un rappel ou des compléments relatifs aux règles applicables, soit en précisant par une jurisprudence les conditions d'application de ces règles. L'utilisation d'une documentation au service d'un raisonnement juridique est ainsi une compétence particulièrement importante. Cette utilisation ne doit pas se limiter à une simple recopie ou paraphrase des documents fournis dans le sujet.
Les documents peuvent plus précisément porter sur une décision de justice, un acte juridique, des dispositions légales ou réglementaires, de la doctrine… Les candidats doivent donc être familiarisés avec ces différents types de sources.

Il est enfin fortement conseillé aux candidats de s'entraîner à partir des annales ou du sujet zéro en temps limité.

Outre les manuels de DCG (nombreux), les candidats pourront notamment se référer à des ouvrages universitaires récents.

- « Introduction au droit et thèmes fondamentaux du droit civil », Jean-Luc AUBERT, Éric SAVAUX, Ed Sirey, coll. Université
- « Droit commercial », Stéphane PIEDELIEVRE, Ed Dalloz, coll. Cours ;
- « Droit des obligations », Rémi CABRILLAC, Ed Dalloz, coll. Cours.

2.1.2 Droit des sociétés et des autres groupements d'affaires – UE 2

Moyenne et taux de réussite

	Moyenne globale	Taux de réussite
2026	**8,8**	**41,5%**
2025	9,6	50,9 %
2024	8,1	36,7 %

La moyenne des candidats inscrits dans les établissements publics et privés sous contrat s'établit à 9,6 contre 7,8 pour les autres candidats.

Répartition des notes

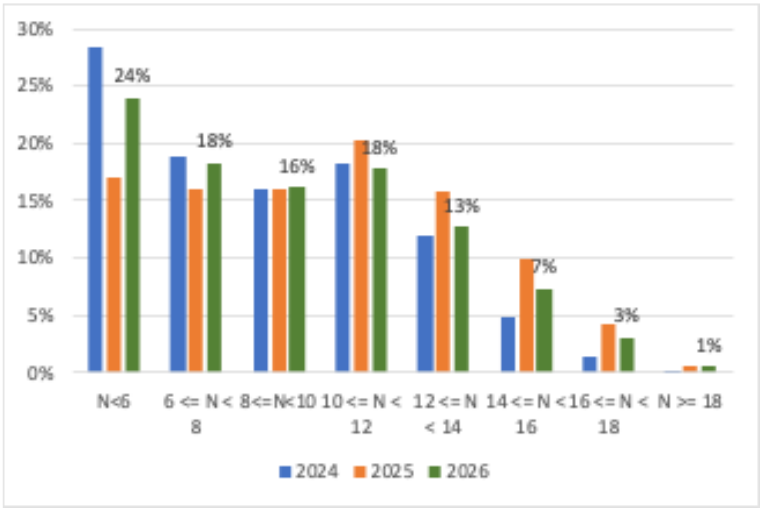

Source. Cyclades, application de gestion de l'examen
Note de lecture. Les chiffres présentés sont ceux de la session 2026.

Présentation de l'épreuve et de ses attendus (durée : 3 heures)

Le sujet prend appui sur un contexte professionnel, en l'espèce la SA COURCH, un restaurant gastronomique à Courchevel, dont la nouvelle dirigeant souhaite dynamiser l'activité et investir dans la station. Dans ce cadre, le sujet aborde différentes difficultés ou questions d'ordre juridique, qui apparaissent chronologiquement, et constituent trois dossiers indépendants.

Le dossier 1, conseiller le dirigeant d'une société anonyme sur le fonctionnement des organes sociaux, permet d'aborder un ensemble de thèmes souvent interrogé : la composition du directoire, les pouvoirs du président du conseil de surveillance, l'abus de biens social ou l'abus de confiance et la possibilité pour un membre du conseil de surveillance d'être également salarié. Ces questions relativement classiques ne nécessitaient pas d'annexes spécifiques, à l'exception d'une annexe présentant la société.

Le dossier 2, conseiller des entrepreneurs sur les spécificités de la forme juridique choisie, interroge le statut de la SNC, nécessaire pour la reprise d'un débit de tabac. La question de la révocation du gérant est en particulier étudiée, à l'aide d'une note de doctrine (à corriger par le candidat) et d'une jurisprudence de la cour de cassation.

Le dossier 3, accompagner une entreprise en difficulté, analyse les conséquences d'un redressement judiciaire, sur la base d'un jugement du tribunal de commerce.

Conseils aux candidats

Les épreuves juridiques du DCG ont de plus en plus vocation à évaluer les compétences à construire un raisonnement juridique, plutôt que la seule maîtrise de connaissances et cette évolution sera renforcée pour les sessions futures. Une attention est ainsi portée cette année à la progressivité du questionnement et à la constitution des annexes, pour guider au mieux le candidat, notamment dans le traitement de points spécifiques du programme (en l'espèce la SNC).

De manière plus générale, les candidats doivent lire la totalité du sujet afin de prendre connaissance des annexes et d'identifier à quel dossier elles se réfèrent. Pour chacune des missions, il est attendu du candidat qu'il réponde aux questions en étant vigilant :

- au verbe utilisé afin de faire le lien avec les compétences du programme ;
- à bien structurer la réponse en droit et en fait ;
- au fait qu'une conclusion d'une phrase soit attendue pour répondre explicitement à la question.

La préparation des candidats doit couvrir l'ensemble du programme officiel de l'UE 2 du DCG (Droit des sociétés et autres groupements d'affaires). Le jury rappelle que c'est le programme officiel du DCG qui fait foi, indépendamment des choix éditoriaux des différents manuels.

Pour les situations pratiques, il est recommandé aux candidats, d'identifier, pour chaque question posée, le problème de droit soulevé. C'est la meilleure manière de bien identifier les règles de droit à mobiliser afin de les appliquer ensuite au cas. Les candidats doivent réellement s'inscrire dans cette démarche déductive pour livrer un raisonnement : identifier les règles de droit pertinentes en lien avec les faits et la question posée ; exposer ces règles de manière claire, dans leur ensemble, en centrant le propos bien sûr sur les éléments utiles (majeure) ; appliquer enfin ces règles au cas (mineure).
C'est la pertinence, la clarté et la cohérence du raisonnement juridique qui donnent lieu à l'octroi de points (et non la seule réponse factuelle ou la simple récitation d'éléments juridiques).

Dans ce contexte, les documents fournis ont pour vocation d'aider les candidats, soit en fournissant un rappel ou des compléments relatifs aux règles applicables, soit en précisant par une jurisprudence les conditions d'application de ses règles. L'utilisation d'une documentation au service d'un raisonnement juridique est ainsi une compétence particulièrement importante. Cette utilisation ne doit pas se limiter à une simple recopie ou paraphrase des documents fournis dans le sujet.
Les documents peuvent plus précisément porter sur une décision de justice, des extraits du formulaire de déclaration de constitution, des extraits de statuts de société., des dispositions légales ou réglementaires, de la doctrine… Les candidats doivent donc être familiarisés avec ces différents types de sources. En particulier, le jury insiste sur l'importance de l'analyse d'arrêt, et la nécessité, pour l'exposé de la solution de la Cour de cassation, que les candidats s'entrainent à reformuler le raisonnement de la Cour après l'avoir compris, ainsi qu'à en formuler la portée afin de pouvoir réutiliser l'argument juridique au sein d'une réponse.

De manière générale, les candidats doivent privilégier les réponses claires et structurées et veiller à mener de véritables raisonnements. Au-delà des connaissances, bien sûr nécessaires et attendues, ce sont véritablement ces critères qui sont valorisés.

Il est fortement conseillé aux candidats de s'entraîner à partir des sujets zéro et des annales en temps limité.

Outre les manuels de DCG (nombreux), les candidats pourront notamment se référer à des ouvrages universitaires récents.

Des sites officiels :

- Legifrance - le service public de l'accès au droit. http://www.legifrance.gouv.fr/
- Service Public – le portail de l'administration française (site complémentaire de Legifrance). http://www.service-public.fr/
- Site de la Cour de cassation. http://www.courdecassation.fr/

Des blogs juridiques de qualité, par ex :

- http://droit-des-affaires.efe.fr/

2.1.3 Droit social – UE 3

Moyenne et taux de réussite

	Moyenne globale	Taux de réussite
2026	**8,3**	**36,7%**
2025	9,1	44,3 %
2024	8,6	39,1 %

La moyenne des candidats inscrits dans les établissements publics et privés sous contrat s'établit à 9,4 contre 7,0 pour les autres candidats.

Répartition des notes

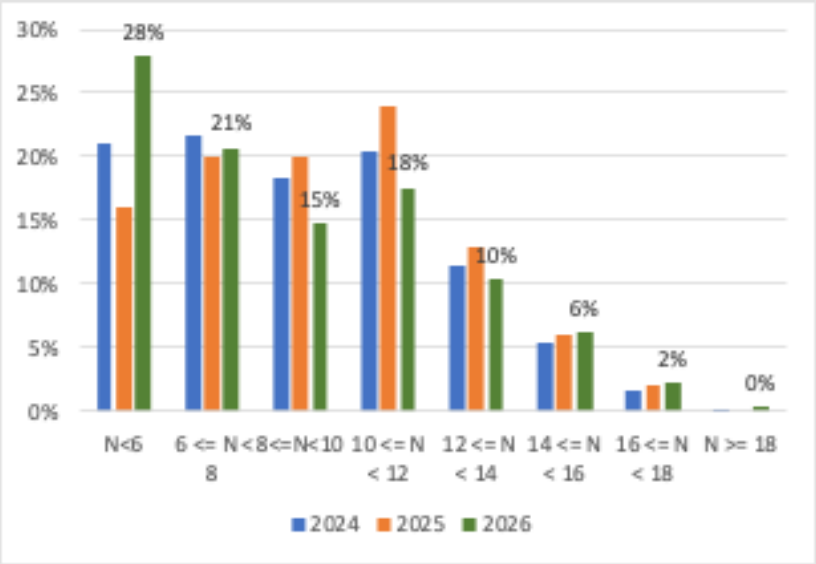

Source. Cyclades, application de gestion de l'examen
Note de lecture. Les chiffres présentés sont ceux de la session 2026.

<u>Présentation de l'épreuve et de ses attendus (durée : 3 heures, coefficient 1)</u>

Le sujet prend appui sur le contexte de la SA BATIBOIS, une Société coopérative de production (SCOP) spécialisée dans la construction et la rénovation de bâtiments en bois. La société fait face à différentes problématiques sociales, qui font, chacune, l'objet d'un dossier indépendant.

Le dossier 1, la rémunération des salariés, s'intéresse à la mise en place d'un mécanisme de participation d'une part, et d'un forfait en jours d'autre part. Il s'appuie sur un extrait du code du travail et d'une jurisprudence de la Cour de cassation.

Le dossier 2, l'analyse d'une clause contractuelle, s'intéresse à l'analyse d'une clause d'objectifs, en partant de l'analyse d'un extrait de contrat de travail fourni en annexe.

Le dossier 3, l'impact des résultats des élections professionnelles, étudie les conséquences des résultats des élections professionnelles sur la représentativité d'un syndicat et sur le rôle que pourrait jouer son responsable syndical.

Le dossier 4, la reconnaissance d'une maladie professionnelle, s'attache à qualifier les problèmes de santé d'un salarié de maladies professionnelles, et d'apprécier les manquements éventuels de l'employeur. Une documentation juridique est fournie.

Ce sujet abordait ainsi différentes thématiques du programme, à l'aide d'un questionnement qui s'inscrit dans la continuité des sessions précédentes.

Conseils aux candidats

Les épreuves juridiques du DCG ont de plus en plus vocation à évaluer les compétences à construire un raisonnement juridique, plutôt que la seule maîtrise de connaissances et cette évolution sera renforcée pour les sessions futures. Une attention est ainsi portée cette année à la progressivité du questionnement et à la constitution des annexes, pour guider au mieux le candidat, notamment dans le traitement de points spécifiques du programme.

Les candidats doivent parcourir la totalité du sujet afin de prendre connaissance des annexes et d'identifier à quel dossier elles se réfèrent.
Pour chacune des missions, il est attendu du candidat qu'il réponde aux questions en étant vigilant :

- au verbe utilisé afin de faire le lien avec les compétences du programme ;
- à bien structurer la réponse en droit et en fait ;
- au fait qu'une conclusion d'une phrase soit attendue pour répondre explicitement à la question.

Les candidats doivent maîtriser l'ensemble du programme, le sujet étant susceptible de porter sur tous les points de celui-ci, qu'il s'agisse des relations individuelles ou collectives de travail, ou encore du droit de la protection sociale. Ils sont en conséquence invités à se référer prioritairement au programme tel que publié au Bulletin Officiel.

Les candidats doivent être rigoureux dans l'apprentissage des connaissances. Il est également indispensable de réaliser une veille juridique pour mettre à jour les connaissances d'autant que la matière se caractérise par sa mouvance, que celle-ci soit liée à des évolutions législatives ou jurisprudentielles.

Les réponses aux situations pratiques nécessitent d'exposer d'abord la règle de droit nécessaire à la résolution du problème juridique posé avant de proposer une solution pour la situation exposée. Ces deux étapes sont exigées par le jury. En revanche, il n'est pas nécessaire de se livrer à un rappel des faits. Le candidat doit achever sa réflexion par une réponse directe et précise à la question posée.

Dans ce contexte, les documents fournis ont pour vocation d'aider les candidats, soit en fournissant un rappel ou des compléments relatifs aux règles applicables, soit en précisant par une jurisprudence les conditions d'application de ses règles. L'utilisation d'une documentation au service d'un raisonnement juridique est ainsi une compétence particulièrement importante. Cette utilisation ne doit pas se limiter à une simple recopie ou paraphrase des documents fournis dans le sujet.
En particulier, le jury insiste sur l'importance de l'analyse d'une décision de justice, pour en formuler la portée afin de pouvoir réutiliser l'argument juridique au sein d'une réponse, ce qui nécessite que les candidats s'entrainent à l'exercice.

Il est fortement conseillé aux candidats de s'entraîner à partir des sujets zéro et des annales en temps limité.

Outre les manuels de DCG (nombreux), les candidats pourront notamment se référer à des ouvrages universitaires récents et revues spécialisées disponibles notamment dans les bibliothèques universitaires.

- Droit du travail, droit vivant 2024, Jean-Emmanuel RAY, 32e édition, Éditions Wolters Kluwer ;
- Le Droit Social - Le droit du travail, le droit de la protection sociale, 2024-2025, Dominique GRANDGUILLOT, 26e édition, coll. Les Zooms, Éditions Gualino ;
- Droit du travail, 2025, François GAUDU, 11e édition, coll. Le Cours, Éditions Dalloz.
- Mémento social 2024, Lefebvre-Dalloz

La préparation de l'épreuve doit également s'appuyer sur la consultation régulière des revues juridiques de droit social lorsque celles-ci sont accessibles aux étudiants, notamment « La Revue Fiduciaire Social », JCP social, Semaine sociale Lamy, etc…

2.1.4 Droit fiscal – UE 4

Moyenne et taux de réussite

	Moyenne globale	Taux de réussite
2026	**8,5**	**37,0%**
2025	9,6	50,7 %
2024	8,2	35,4 %

La moyenne des candidats inscrits dans les établissements publics et privés sous contrat s'établit à 9,4 contre 7,5 pour les autres candidats.

Répartition des notes

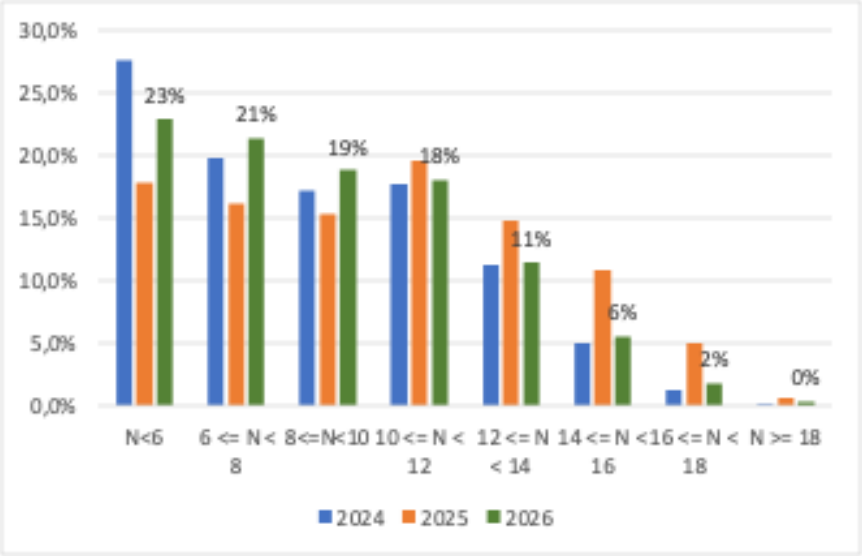

Source. Cyclades, application de gestion de l'examen
Note de lecture. Les chiffres présentés sont ceux de la session 2026.

Présentation de l'épreuve et de ses attendus (durée : 3 heures)

Le sujet s'appuie sur un contexte professionnel, la SARL Agrivision, une entreprise spécialisée dans la revente et la maintenance de matériels agricoles. Le candidat est situé comme comptable dans cette entreprise et est amené à traiter trois problématiques fiscales, chacune constituant un dossier indépendant.

Le premier dossier, Taxe sur la Valeur Ajoutée et contrôle fiscal, demande d'analyser la mise en place éventuelle d'une option sur les débits, puis de procéder à des opérations de liquidation mensuelle de TVA. La troisième mission consiste à accompagner le gérant dans le cadre d'un contrôle fiscal.

Le second dossier, BIC et fiscalité personnelle, demande de déterminer le résultat fiscal, puis interroge sur les conséquences fiscales d'un changement d'associés de la SARL, à la fois pour la société et les personnes physiques impliquées.

Le troisième dossier, l'imposition sur le revenu, cherche à estimer les revenus imposables d'une des associés, par ailleurs infirmière libérale.

Conseils aux candidats

Le jury rappelle en premier lieu que le droit fiscal est une unité d'enseignement juridique, qui justifie l'interdiction de recours à la calculatrice. Cette interdiction restera en vigueur en 2027.

Cela implique que le raisonnement doit être justifié systématiquement en droit, avec l'exposé de la règle de droit et l'application. Cette exigence impose aux candidats :

- de maîtriser l'ensemble du programme, le sujet étant susceptible de porter sur tous les points de celui-ci ;
- d'être rigoureux dans l'apprentissage des connaissances.

L'épreuve ne se réduit pas à une épreuve de calculs fiscaux résultant de l'application de règles techniques. Ces questions représentent la moitié des points du barème environ. L'épreuve s'attache aussi à évaluer les compétences analytiques et rédactionnelles des candidats. Ces compétences sont de plus en plus importantes dans le champ professionnel. Elles demandent alors un entraînement spécifique, notamment à la rédaction de la note structurée, qui intègre l'analyse du contexte et le conseil au client. Dans ce cadre, le jury rappelle l'importance à accorder au soin et à la qualité de l'orthographe et de la rédaction.

Multiplier les entrainements sur des cas progressifs et variés est primordial pour s'approprier les méthodes évoquées précédemment, sans tomber dans un traitement « mécanique » des problématiques fiscales, qui pourrait s'avérer dangereux.

Enfin, le droit fiscal est une matière dense, exigeante et mouvante qui implique une veille juridique afin de s'assurer de disposer de la réglementation applicable au 1er janvier de l'année de la session d'examen. Il est possible de trouver une veille juridique mise à jour sur le site du CRCF.

Outre les manuels de DCG (nombreux), les candidats pourront notamment se référer à

- Bulletin Officiel des Finances Publiques (http://bofip.impots.gouv.fr)
- Code Général des Impôts (Légifrance : https://www.legifrance.gouv.fr/)
- Mémento Fiscal Ed. Francis Lefebvre
- Dictionnaire Fiscal Revue Fiduciaire

2.2 AXE 2 – GESTION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

2.2.1 Comptabilité - UE 9

Moyenne et taux de réussite

	Moyenne globale	Taux de réussite
2026	**11,3**	**64,9%**
2025	11,7	68,3 %
2024	11,5	66,1 %

La moyenne des candidats inscrits dans les établissements publics et privés sous contrat s'établit à 12,0 contre 10,5 pour les autres candidats.

Répartition des notes

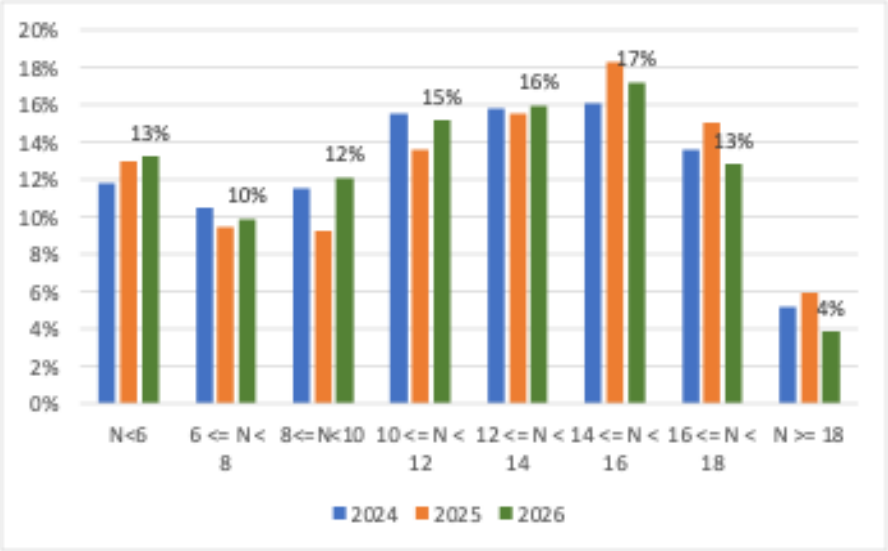

Source. Cyclades, application de gestion de l'examen
Note de lecture. Les chiffres présentés sont ceux de la session 2026.

Présentation de l'épreuve (durée : 3 heures)

Le sujet comporte 3 dossiers à traiter de manière obligatoire. Le contexte est celui de la SASAS ENVOILE-TOI, spécialisée dans la vente de matériels de sports nautiques, qu'elle achète en France et à l'étranger et revend dans son magasin. Il n'y a aucune option en matière de TVA, le taux de 20 % étant appliqué tout au long du sujet, par souci de simplification. Le candidat est positionné comme collaborateur au sein du cabinet.

Le sujet est classique dans sa structuration et son contenu, dans le prolongement des sujets des sessions précédentes : un premier dossier portant sur les opérations courantes, un deuxième sur des opérations d'investissement et de financement et un dernier sur des opérations d'inventaire. Le droit comptable est interrogé au sein des différents dossiers, selon le sujet traité.

Conseils aux candidats

Comme en atteste le taux de réussite à cette épreuve, le sujet a été très apprécié des candidats, et bien traité dans l'ensemble, ce qui atteste d'une maîtrise des fondamentaux de la comptabilité pour une majorité de candidats.

Les référentiels du DCG mettent l'accent sur l'acquisition de compétences et notamment celles relevant de l'analyse. Cela se traduit concrètement au niveau du questionnement et du barème : **les questions relevant de la technicité comptable pèsent autant que celles relevant de l'analyse**, aboutissant à une répartition des points sensiblement équivalente entre l'approche technique et les capacités d'analyse. Cette inflexion doit avoir des conséquences sur la préparation du candidat qui doit à la fois **maîtriser la technique comptable, mais également être capable de justifier une écriture comptable, de commenter ou d'analyser des données comptables.**

Dès lors la maîtrise des fondements de la comptabilité (histoire, définition, rôle, principes comptables fondamentaux, normalisation et réglementation comptable …) est essentielle pour permettre d'aller au-delà de l'utilisation superficielle de la technique comptable. À ce titre, la comptabilité ne doit pas être appréhendée uniquement comme l'étude d'un plan de comptes, mais comme une suite d'usages et de conventions sans doctrine explicative.

L'objectif de l'épreuve est d'évaluer la maîtrise des principales compétences du programme, et le sujet proposé couvre volontairement une grande partie du programme. Les « impasses » sont donc à exclure.

Aucun matériel n'étant autorisé pour traiter le sujet proposé qui comporte plusieurs dossiers, la maîtrise du calcul mental est importante, notamment pour réaliser des contrôles de vraisemblance des sommes proposées. Cette interdiction demeure pour la session 2027.

Sans que la liste des conseils soit exhaustive, il est conseillé d'appliquer la méthode suivante :

Avant l'épreuve

Il convient de réviser les définitions issues du recueil des normes comptables, d'apprendre et maîtriser les principes comptables, l'organisation comptable française ainsi que les sources du droit comptable français, de maîtriser les écritures relatives aux différentes opérations effectuées par l'entreprise et d'être capable de justifier un traitement comptable et d'analyser des données comptables.

Pour atteindre ces objectifs, il est nécessaire de prendre connaissance des sujets de l'UE 9 des sessions antérieures pour les traiter en temps limité. Ces sujets sont en accès libre sur le site du CRCF.

Le jour de l'épreuve

Les candidats doivent parcourir la totalité du sujet afin de prendre connaissance des annexes et d'identifier à quel dossier elles se réfèrent.
Pour chacune des missions, il est attendu du candidat qu'il réponde aux questions en étant vigilant :

- au verbe utilisé afin de faire le lien avec les compétences du programme ;
- à bien justifier et structurer la réponse ;
- au fait qu'une conclusion soit attendue pour répondre explicitement à la question.

II convient alors de prendre le temps de bien lire le sujet et de consacrer un temps proportionnel aux points attribués par dossier. Il ne faut pas hésiter à rédiger une copie par dossier. Il est également conseillé de poser les calculs sur la copie, pour faciliter l'évaluation de la question.

Prévoir dix minutes pour relire la copie afin de procéder à d'éventuelles corrections (en particulier les fautes d'orthographe) et faire attention aux éventuelles étourderies (écritures non équilibrées ou incomplètes, erreur de calcul…).

Outre les manuels de DCG (nombreux), les candidats pourront notamment se référer à

- *« Introduction à la comptabilité »,* B. COLASSE et C. LESAGE, Ed. Economica ;
- « *Les fondements de la comptabilité* », B. COLASSE, Ed. La Découverte.

2.2.2 Comptabilité approfondie – UE 10

Moyenne et taux de réussite

	Moyenne globale	Taux de réussite
2026	**8,6**	**39,6%**
2025	8,1	32,8 %
2024	8,0	36,6 %

La moyenne des candidats inscrits dans les établissements publics et privés sous contrat s'établit à 9,7 contre 7,4 pour les autres candidats.

Répartition des notes

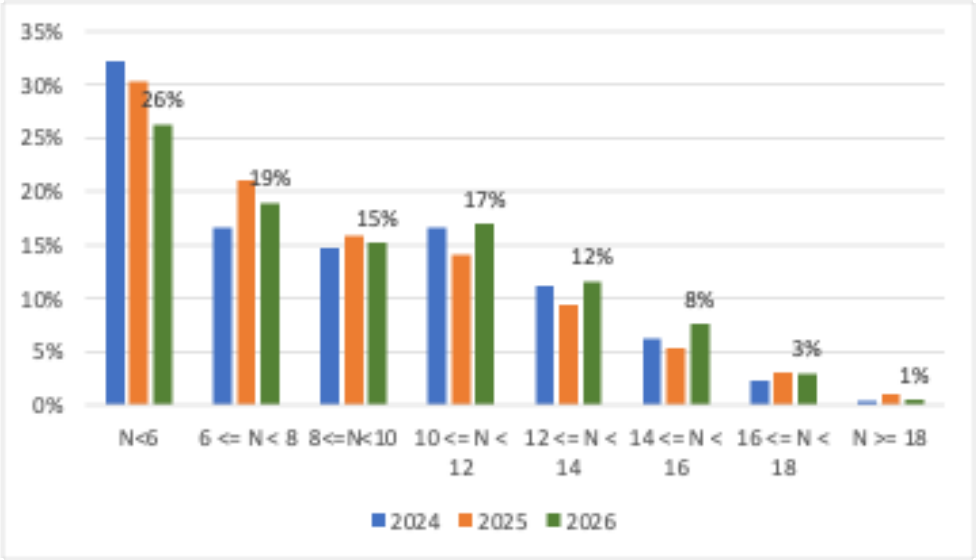

Source. Cyclades, application de gestion de l'examen
Note de lecture. Les chiffres présentés sont ceux de la session 2025.

<u>Présentation de l'épreuve (durée : 3 heures)</u>

Le sujet comporte 4 dossiers à traiter obligatoirement. Il s'appuie sur le contexte de la SAS MATIERE, une entreprise de travaux publics spécialisée dans la construction de ponts et d'ouvrages d'art en béton ou métalliques. Les différents dossiers sont indépendants les uns des autres.

Le dossier 1, **les besoins en immobilisations**, demandait aux candidats de réaliser des opérations comptables relatives à l'acquisition d'un entrepôt et d'un chariot-élévateur financé par crédit-bail.

Le dossier 2, les variations des capitaux propres, analysait d'une part le traitement comptable d'une subvention reçue et d'autre part la prise en compte d'une augmentation de capital (entrée au capital d'un fournisseur historique de la SAS MATIERE).

Le dossier 3, la gestion des stocks, interroge les règles relatives à l'inventaire physique, et au changement de méthode de comptabilisation des stocks. Le candidat doit également comptabiliser des écritures relatives aux stocks.

Le dossier 4, comptabilité d'une association, analyse la comptabilité d'une association, partenaire de l'entreprise. Ce dossier repose sur une partie du programme rarement interrogée, et a pu dérouter les candidats. Il convient de rappeler que l'UE porte sur l'intégralité du programme

Dans la continuité des sessions précédentes, le sujet donne de l'importance au contexte, qui permet aux candidats de mieux saisir le travail attendu, et fournit des éléments en annexe pour justifier les méthodes comptables utilisées.

Conseils aux candidats

Les référentiels du DCG mettent l'accent sur l'acquisition de compétences et notamment celles relevant de l'analyse. Cela se traduit concrètement au niveau du questionnement et du barème : les questions d'analyse pèsent autant voire davantage que celles relevant de la technicité comptable.

Cette inflexion doit avoir des conséquences sur la préparation du candidat qui doit à la **fois maîtriser la technique comptable, mais également être capable de justifier une écriture comptable, de commenter ou d'analyser des données comptables.**
Cette exigence n'est pas intégrée par une grande partie des candidats, dont 30 % obtient une note éliminatoire. Cela montre la nécessité de mieux préparer l'épreuve, en particulier dans sa dimension analytique.

La maîtrise des techniques comptables (définitions, rôles, principes comptables fondamentaux, normalisation et réglementation comptable …) reste essentielle pour permettre de prendre du recul par rapport aux situations proposées et de réaliser les analyses demandées. Le jury regrette une maîtrise insuffisante chez de nombreux candidats.

Le jury rappelle que l'UE de comptabilité approfondie porte sur l'ensemble du programme : il est donc important de ne faire aucune « impasse » dans les révisions. A titre d'exemple, le dossier 2 qui portait sur l'emprunt obligataire avec bons de souscription est le moins réussi, même s'il s'appuyait sur des notions au programme. D'une manière générale, cette épreuve nécessite une préparation rigoureuse.

Pour la session 2026, aucun matériel n'était autorisé pour traiter le sujet proposé qui comporte plusieurs dossiers, la maîtrise du calcul mental étant importante, notamment pour réaliser des contrôles de vraisemblance des sommes proposées. Néanmoins, cette interdiction contraint les possibilités de questionnements. **Si l'interdiction de la calculatrice demeure pour l'UE 9, l'usage de la calculatrice sera autorisé pour l'UE 10 de comptabilité approfondie, pour la session 2027.**

Les candidats doivent prendre connaissance rapidement de l'intégralité du sujet afin de commencer à traiter les dossiers dans lesquels ils se sentent le plus à l'aise. Pour chacune des missions, il est attendu du candidat qu'il réponde aux questions en étant vigilant :

- au verbe utilisé afin de faire le lien avec les compétences du programme ;
- à bien justifier et structurer la réponse ;
- une conclusion d'une phrase est attendue pour répondre explicitement à la question.

Il est important de lire attentivement les questions posées afin de fournir une réponse adaptée.

La relecture de ses réponses permet de vérifier s'il n'y a pas une omission de numéro de comptes ou une omission de valeur ou s'il n'y a pas d'erreur de cohérence au sein d'une analyse menée.

2.2.3 Contrôle de gestion – UE 11

Moyenne et taux de réussite

	Moyenne globale	Taux de réussite
2026	**8,6**	**39,8%**
2025	9,9	55,7 %
2024	8,0	36,1 %

La moyenne des candidats inscrits dans les établissements publics et privés sous contrat s'établit à 9,8 contre 7,1 pour les autres candidats.

Répartition des notes

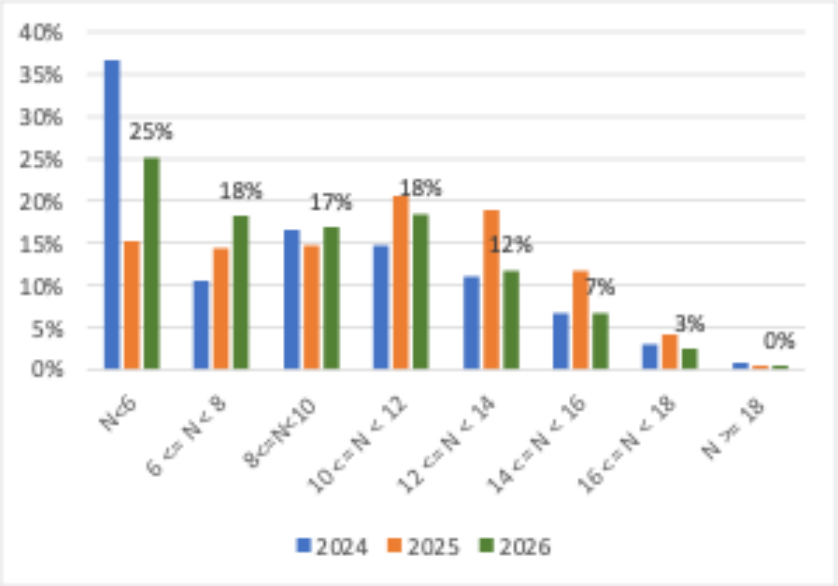

Source. Cyclades, application de gestion de l'examen
Note de lecture. Les chiffres présentés sont ceux de la session 2026.

<u>Présentation de l'épreuve (durée : 4 heures)</u>

Le sujet prend appui sur une entreprise devenue le principal fabricant européen de biscuits à marque de distributeur. Le dirigeant est dans une logique d'amélioration de la performance de son entreprise, pour faire face à la concurrence et à l'environnement économique incertain. Dans cette optique, le candidat doit traiter 4 dossiers, représentant différentes missions. Chaque dossier se conclut par une question analytique, pour mettre en perspectives les résultats calculés, en lien avec le contexte.

Le dossier 1, amélioration du système de calcul de coûts, cherche à calculer les coûts à l'aide de la méthode à base d'activités, puis de comparer les résultats obtenus avec la méthode des centres d'analyse.

Le dossier 2, contrôle budgétaire des ventes, est une analyse de la performance commerciale, sur la base d'un calcul d'écarts sur le chiffre d'affaires.

Le dossier 3, pilotage de la production, consiste à optimiser le processus de production en utilisant la méthode du facteur rare et assurer un suivi de la gestion de la qualité (analyse des coûts de non-qualité et mise en place d'un tableau de bord de gestion).

Le dossier 4, gestion des approvisionnements, consiste à déterminer le programme optimal d'approvisionnement, puis à réfléchir sur l'opportunité de constituer un stock de sécurité.

Conseils aux candidats

La rénovation du DCG accorde une place importante à l'analyse et à l'interprétation de données quantitatives en vue d'une aide à la prise de décision, en cohérence avec les évolutions des métiers de la comptabilité. Le poids des questions analytiques est ainsi important (50 % des points environ chaque session). Ces questions sont de natures différentes : la rédaction d'un argumentaire en vue d'une prise de décision, la réflexion sur les méthodes utilisées pour en présenter les avantages et les limites ou l'analyse de tableaux de bord pour aider au pilotage. Cette évolution a des conséquences sur la préparation du candidat qui doit à la fois **maîtriser la technique comptable, mais également être capable de justifier, de commenter ou d'analyser des données relatives au contrôle de gestion ou des questionnements d'organisation.** Ces commentaires ne doivent pas se limiter à une simple description des éléments calculés, mais doit utiliser le contexte pour en déduire une interprétation opérationnelle.

Les concepteurs de sujet proposent ainsi un cas contextualisé à étudier, c'est-à-dire un cas « qui raconte une histoire » relative à une entité organisationnelle permettant de couvrir une large partie du programme. **En conséquence, les calculs chronophages, gourmands en temps et peu exploitables pour l'évaluation du candidat ont tendance à s'amenuiser pour privilégier la réflexion et l'éclairage de décisions de gestion. Les calculs et la technique ne constituent pas une finalité mais doivent être mis au service d'un problème opérationnel à régler.**

L'UE 11 est une épreuve difficile tant par sa durée (elle fait partie des épreuves écrites les plus longues du DCG) que par la mise en œuvre des savoirs interrogés, qui couvrent l'ensemble des thématiques au programme. La baisse tendancielle des notes éliminatoires (25 % contre 37 % en 2024, avec un point bas en 2025) reflète une meilleure préparation pour un grand nombre de candidats, en particulier sur la rédaction des argumentaires qui constituent souvent des questions discriminantes. Le jury rappelle qu'**il est en effet indispensable de se présenter à la suite d'une préparation sérieuse et rigoureuse.**

Pour la préparation de l'épreuve

Un programme annuel de formation à l'épreuve constitue le cadre idéal de préparation même si d'autres formules sont envisageables. Un travail personnel important est réclamé et doit être organisé. Il doit s'inscrire dans la durée afin de permettre une bonne acquisition des connaissances et un recul par rapport aux outils manipulés. Un rythme régulier de travail est évidemment conseillé (il favorise l'entretien de la mémoire et constitue des gammes analogues à celles pratiquées par un musicien). L'entraînement sur des sujets d'annale (disponibles sur le site du CRCF) est fortement encouragé.

Pendant l'épreuve

Avant de se lancer, une lecture complète et rapide du sujet (questions et annexes) est impérative et permet d'identifier le fil conducteur et les principales difficultés. Cette première lecture permet également d'évaluer approximativement le temps de traitement des différents dossiers. Pour vous aider, le barème indicatif est souvent établi proportionnellement au temps passé. La première partie est souvent plus longue à traiter, du fait du temps nécessaire à la familiarisation avec les données. N'oubliez pas de prévoir 10 minutes incompressibles pour la relecture et le soin à apporter à votre copie. Le jury conseille de rédiger chaque dossier sur des copies séparées.

Pour chacune des missions, il est attendu du candidat qu'il réponde aux questions en étant vigilant au verbe utilisé afin de faire le lien avec les compétences du programme et à bien structurer la réponse. Une conclusion d'une phrase est attendue pour répondre explicitement à la question.

Outre les manuels de DCG (nombreux), vous pouvez notamment vous référer à :

- *« Le contrôle de gestion »*, Henri Bouquin, éditions PUF
- « Contrôle de gestion », Michel Gervais, éditions Economica
- « Pilotage de l'entreprise et contrôle de gestion », Philippe Lorino, éditions Dunod

2.2.4 Finance d'entreprise – UE 6

Moyenne et taux de réussite

	Moyenne globale	Taux de réussite
2026	**7,8**	**35,1 %**
2025	9,6	49,3 %
2024	8,2	37,5 %

La moyenne des candidats inscrits dans les établissements publics et privés sous contrat s'établit à 9,0 contre 6,2 pour les autres candidats.

Répartition des notes

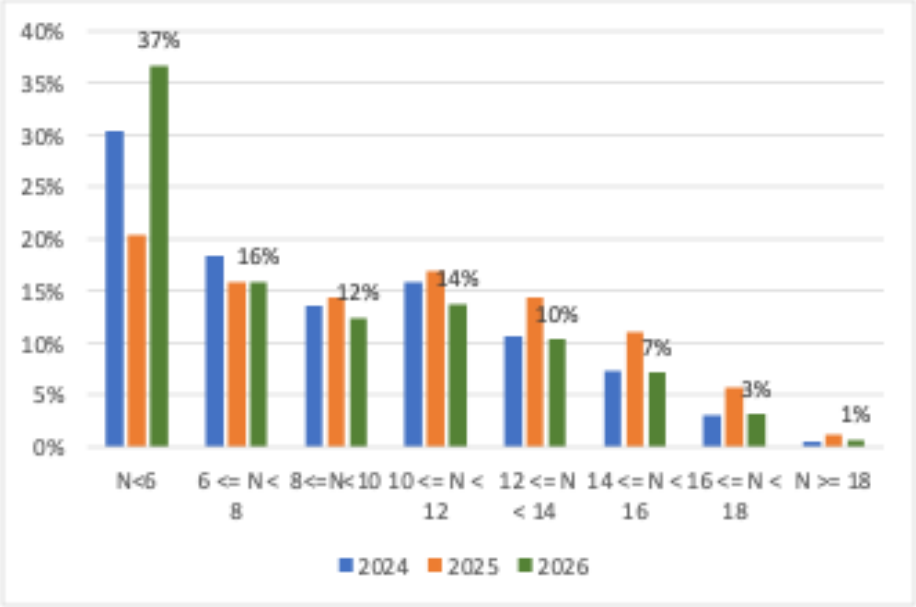

Source. Cyclades, application de gestion de l'examen
Note de lecture. Les chiffres présentés sont ceux de la session 2026.

Présentation de l'épreuve (durée : 3 heures)

Le sujet repose sur le contexte de l'entreprise InfoPro, une société de vente de matériel informatique. Elle fait face à une dégradation récente de sa situation financière que les dirigeants souhaitent comprendre. Le candidat doit ainsi réaliser un certain nombre de missions regroupées dans 4 dossiers.

Le premier dossier, le diagnostic financier, analyse l'activité de l'entreprise, l'équilibre financier et la trésorerie à l'aide d'un tableau Emplois-Ressources et la détermination du flux net de trésorerie lié à l'activité. Le dossier se conclut par une analyse financière à rédiger.

Le second dossier, la gestion du BFRE moyen, analyse le besoin en fonds de roulement d'exploitation, qui a augmenté ces dernières années.

Le troisième dossier, l'étude d'un projet d'investissement, analyse l'opportunité de créer une unité de production d'assemblage de composants pour diminuer la dépendance vis-à-vis des fournisseurs.

Le quatrième dossier, le placement des excédents de trésorerie, étudie le portefeuille de titres détenu par l'entreprise pour placer la trésorerie rapidement disponible.

Conseils aux candidats

Le sujet proposé couvre toujours une grande partie du programme. Les « impasses » sont donc à exclure.

La rénovation du DCG accorde une place importante à l'analyse et à l'interprétation de données quantitatives en vue d'une aide à la prise de décision, en cohérence avec les évolutions des métiers de la comptabilité. **Les questions relevant des techniques financières pèsent autant que celles relevant de l'analyse.** Le candidat doit ainsi toujours avoir à l'esprit les questions suivantes :

- quel est l'objectif de la mission confiée, est-ce que je le poursuis en développant ce raisonnement ?
- quelle est la pertinence de ce que je viens de réaliser pour le diagnostic et la prise de décision dans l'entreprise ?

Sans que la liste des conseils soit exhaustive il convient d'appliquer la méthode suivante :

Avant l'épreuve

Il faut s'attacher à comprendre les mécanismes essentiels des outils et des concepts de finance, afin de pouvoir les reproduire. Il convient également de toujours faire le lien entre la théorie et les applications pratiques au niveau des entreprises. Les compétences du programme permettent d'expliciter les attendus des sujets.

Le jour de l'épreuve

Il est souhaitable de prendre le temps de bien lire le sujet : ne rien écrire les dix premières minutes mais parcourir le sujet afin de se rassurer (attention aux lectures trop rapides) et de déterminer l'ordre dans lequel il faudra traiter les dossiers.

Il s'agit de comprendre les missions confiées et identifier les attendus :

- ordonner les calculs qui sont nombreux mais nécessaires pour remplir les tableaux proposés ;
- porter une attention particulière aux questions de réflexion (diagnostic d'une situation, recommandations à formuler ...) ;
- traiter les questions avec la plus grande « sobriété » en évitant le bavardage inutile.

Pour chacune des missions, il est attendu du candidat qu'il réponde aux questions en étant vigilant :

- au verbe utilisé afin de faire le lien avec les compétences du programme ;
- à bien structurer la réponse ;
- au fait qu'une conclusion d'une phrase soit attendue pour répondre explicitement à la question.

Le jury conseille de rédiger une copie par dossier afin de changer de dossier en cas de blocage ou de stress.

La gestion du temps est également un élément important. Il convient de consacrer un temps proportionnel aux points attribués par dossier et prévoir dix minutes pour relire la copie afin de procéder à d'éventuelles corrections (en particulier les fautes d'orthographe).

Le jury encourage enfin fortement à s'entraîner sur les sujets d'annales. Ces sujets figurent sur le site du CRCF. Cette préparation est indispensable, en particulier pour éviter les notes éliminatoires, dont la proportion augmente fortement en 2026.

Outre les manuels de DCG (nombreux), les candidats pourront notamment se référer à :

- *« Analyse financière – information financière et diagnostic »*, H. DE LA BRUSLERIE, Ed. Dunod ;
- *« Analyse financière »*, A. MARION, Ed. Dunod ;
- *« Finance d'entreprise, finance de marché, diagnostic financier »*, R.GILLET, JP. JOBARD, P. NAVATTE, Ed.Dalloz.

2.3 AXE 3 – ANALYSE ÉCONOMIQUE ET MANAGÉRIALE

2.3.1 Économie contemporaine – UE 5

Moyenne et taux de réussite

	Moyenne globale	Taux de réussite
2026	**8,3**	**33,8 %**
2025	8,5	38,1 %
2024	8,7	39,4 %

La moyenne des candidats inscrits dans les établissements publics et privés sous contrat s'établit à 9,2 contre 7,1 pour les autres candidats.

Répartition des notes

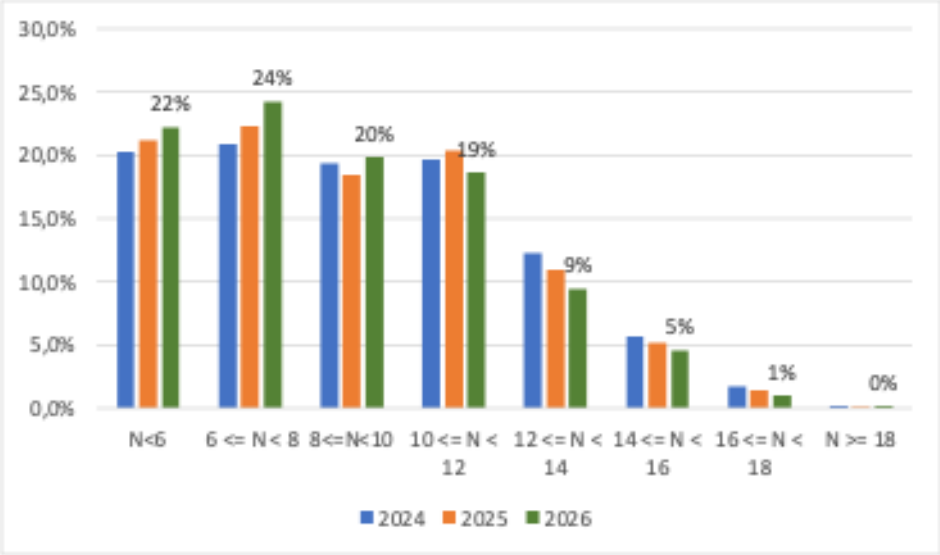

Source. Cyclades, application de gestion de l'examen
Note de lecture. Les chiffres présentés sont ceux de la session 2026.

<u>Présentation de l'épreuve (durée : 4 heures)</u>

Le sujet repose sur le contexte de la Fédération nationale des boissons qui informe et accompagne les professionnels du secteur. Elle organise en particulier un séminaire sur la conjoncture économique et les évolutions fiscales du secteur. Le candidat est positionné comme stagiaire dans cette fédération pour préparer le séminaire.

Le dossier documentaire comporte 9 documents, dont 3 de nature quantitative (tableaux et graphiques), pour un total de 7 pages, une longueur dans la moyenne des sessions précédentes. Il est associé à trois questions autour de l'évolution de la productivité du facteur travail en France depuis 2017, de l'efficacité de la taxation des boissons sucrées en France et des différents leviers possibles de réduction du déficit en France.

La question problématisée permet de mener une analyse transversale mobilisant plusieurs points du programme : faut-il flexibiliser le marché du travail pour réduire le chômage ? Elle a un poids dans le barème légèrement supérieur au premier dossier, pour souligner l'importance des compétences d'analyse et d'argumentation qu'elle mobilise.

Pour la session 2027, si la forme de l'épreuve reste identique, les objectifs de l'épreuve changent, en renforçant l'importance des compétences méthodologiques d'analyse de tableaux et de graphique. La répartition des points entre les deux dossiers sera plus équilibrée.

Conseils aux candidats

L'analyse du dossier documentaire demande au candidat d'identifier la compétence évaluée pour chacune des questions posées et de structurer sa réponse en fonction. La réponse aux questions doit reposer à la fois sur la maîtrise des techniques associées à l'analyse documentaire, notamment celles liées aux documents statistiques, et sur la maîtrise des concepts économiques associés. Les réponses aux questions doivent être structurées, et ne peuvent se contenter d'une simple paraphrase des documents.

La question problématisée doit présenter un raisonnement s'appuyant à la fois sur des notions, des relations économiques et des illustrations. À ce titre le dossier documentaire peut être mobilisé pour certaines illustrations. Une conclusion est attendue.

La réussite à l'épreuve d'économie suppose :

- un travail important d'acquisition de compétences en prenant soin de travailler les notions avec un accent particulier sur les concepts fondamentaux (d'où l'intérêt de faire des fiches) et de mise à jour de l'actualité économique (utilité d'un abonnement à un périodique) ;
- un entraînement régulier aux différents exercices proposés dans l'épreuve en apprenant à raisonner sur des tableaux et graphiques, et en s'entraînant méthodiquement au développement d'une réponse argumentée à une problématique donnée ;
- une gestion réfléchie de son temps de composition, en affectant à chaque partie de l'épreuve un temps de travail proportionnel au barème spécifique de la partie concernée et en veillant à traiter toutes les questions proposées ;
- une grande attention à la forme (clarté et propreté de la copie, qualité du style, orthographe et syntaxe correctes). Les candidats ont intérêt à garder un temps suffisant en fin d'épreuve pour relire leur copie.

Il est indispensable que les candidats prennent l'habitude de travailler à partir de statistiques. L'Insee présente des publications intéressantes en ce sens. De même, le candidat doit acquérir une capacité à prendre connaissance et à analyser rapidement un dossier documentaire.

Il est fortement conseillé aux candidats de s'entraîner à partir des sujets zéro et des annales en temps limité. Ces sujets sont disponibles sur le site du CRCF.

Outre les manuels de DCG (nombreux) et les ouvrages universitaires, les candidats pourront notamment se référer à

- Le site de l'INSEE, notamment les « Tableaux de l'économie française » ;
- Le site de la documentation française ;
- Le magazine « Alternatives économiques ».

2.3.2 Management – UE 7

Moyenne et taux de réussite

	Moyenne globale	Taux de réussite
2026	**8,7**	**40,6 %**
2025	9,1	46,1 %
2024	8,9	42,7 %

La moyenne des candidats inscrits dans les établissements publics et privés sous contrat s'établit à 9,6 contre 7,4 pour les autres candidats.

Répartition des notes

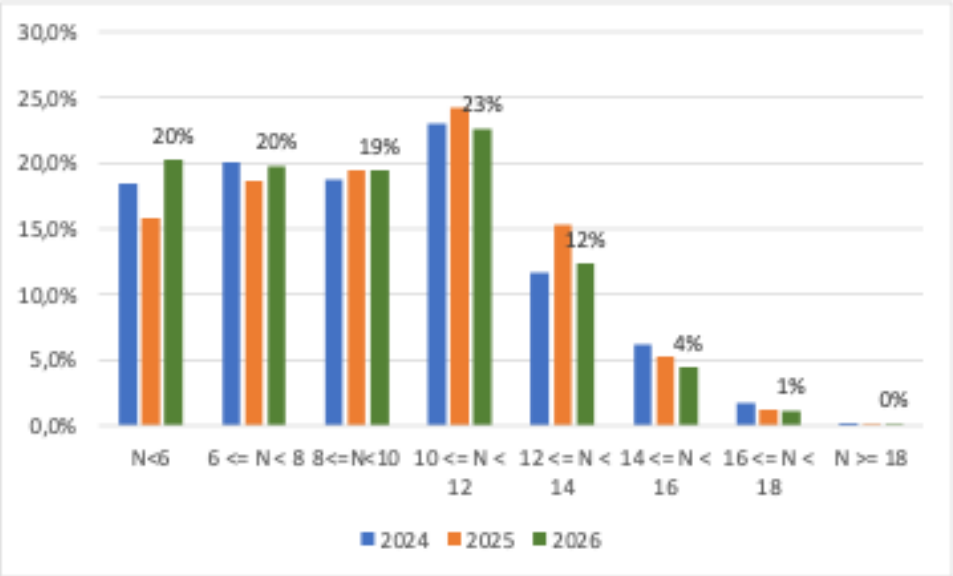

Source. Cyclades, application de gestion de l'examen
Note de lecture. Les chiffres présentés sont ceux de la session 2026.

<u>Présentation de l'épreuve et ses attendus (durée : 4 heures)</u>

Le sujet prend appui sur le groupe La Poste. Dans le cadre de son plan stratégique 2030, elle a engagé un ensemble de transformations que le sujet cherche à évaluer.

Le sujet s'articule autour de deux dossiers, avec un premier dossier visant à une analyse préliminaire de la situation de l'entreprise : les effets du numérique sur les trois niveaux de management, l'identification des domaines d'activité stratégique (DAS), la formation des salariés et le diagnostic stratégique de l'activité de livraison de colis.

Cette analyse menée dans le premier dossier permet de poursuivre la réflexion sur cette entreprise à travers le traitement de la problématique : la culture organisationnelle peut-elle réellement être un levier de transformation pour le groupe La Poste ? Cette partie a un poids dans le barème légèrement supérieur au premier dossier, pour souligner l'importance des compétences d'analyse et d'argumentation qu'elle mobilise.

Certains candidats ont pu être déstabilisés par la formulation de la question et la référence aux leviers de formations. Il s'agissait plutôt d'analyser les effets de la culture organisationnelle, en référence aux processus d'animation des équipes et au pilotage opérationnel présents dans les thèmes 3 et 4 du programme.

Conseils aux candidats

L'analyse documentaire cherche à évaluer des compétences issues des différentes parties du programme. Le candidat doit donc les identifier et structurer sa réponse en fonction. Il est indispensable d'acquérir les compétences inscrites dans le programme.

La réponse aux questions doit reposer sur une méthodologie rigoureuse et sur la maîtrise des concepts de management associés. Les réponses aux questions d'analyse doivent être structurées, et ne peuvent se contenter d'une simple paraphrase des documents.

La question problématisée doit présenter un raisonnement s'appuyant sur des notions managériales pour les appliquer au contexte présenté. Elle nécessite de définir le cadre de l'analyse et de la structurer, au moyen d'un plan préférentiellement apparent. La mobilisation d'un ou de plusieurs exemples d'organisations, en dehors de celle étudiée dans l'épreuve, est aussi attendue. Le candidat doit conclure, par une synthèse des arguments présentés.

Pour les deux parties de l'épreuve, il importe d'éviter les propos généraux ne prenant pas en compte les spécificités de l'organisation et les développements non argumentés par des théories et/ou des faits.

La gestion du temps est également importante pour éviter de négliger la question problématisée, alors qu'elle représente plus de la moitié des points. Un entraînement méthodique à la lecture rapide d'un dossier documentaire est fortement recommandé pour ne pas se laisser déborder par le temps et savoir dégager rapidement les informations essentielles.

Enfin, l'importance de la qualité de l'expression écrite du candidat est primordiale : des propos incompréhensibles du fait de l'absence de maîtrise de la langue et/ou d'une calligraphie illisible ne permettent pas d'apprécier la qualité des connaissances et des raisonnements.

Il est fortement conseillé aux candidats de s'entraîner à partir des sujets zéro et des annales en temps limité. Les sujets sont disponibles sur le site du CRCF.

Outre les manuels de DCG (nombreux), les candidats pourront notamment se référer à :

- Comportements organisationnels, Stephen Robbins, Timothy Judge, Véronique Tran, éd. Pearson ;
- Comportements humains et management, F. Alexandre-Bailly, D. Bourgeois, JP. Gruère, N. Raulet-Croset, C. Roland-Lévy, P. Scharnitzky, P. Stone, V. Tran, éd. Pearson ;
- Théorie des organisations, Alain Desreumaux, Collection : Les Essentiels de la Gestion, EMS Éditions (2015) ;
- Le management, voyage au centre des organisations, Henry Mintzberg, Ed Eyrolles.

Peuvent aussi être consultés des journaux et magazines managériaux (et économiques) : Le Monde, Les Échos, La Tribune, Management, L'Usine Nouvelle, Capital... Ces lectures sont conseillées afin d'y puiser des exemples illustratifs.

2.4 AXE 4 – COMMUNICATION ET ENVIRONNEMENT NUMÉRIQUE

2.4.1 Système d'information et de gestion – UE 8

Moyenne et taux de réussite

	Moyenne globale	Taux de réussite
2026	**8,5**	**37,5 %**
2025	9,2	44,4 %
2024	9,0	43,4 %

La moyenne des candidats inscrits dans les établissements publics et privés sous contrat s'établit à 9,3 contre 7,2 pour les autres candidats.

Répartition des notes

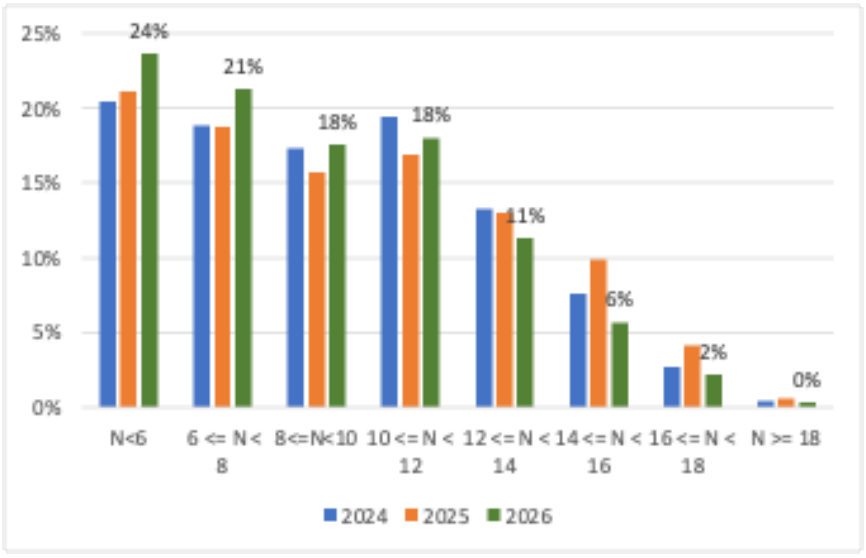

Source. Cyclades, application de gestion de l'examen
Note de lecture. Les chiffres présentés sont ceux de la session 2026.

Présentation de l'épreuve et ses attendus (durée : 4 heures)

Le sujet s'appuie sur la société anonyme Elassur, spécialisée dans la vente de services et de produits d'assurance, distribués grâce à un maillage territorial d'agences. Le système d'information est un levier puissant de gestion pour coordonner l'activité, d'autant que la société souhaite y ajouter des objets connectés pour proposer des services plus personnalisés. C'est dans ce cadre que plusieurs missions sont proposées.

Le dossier 1, découverte du système d'information, analyse la sauvegarde et la sécurisation des données, à la suite d'un vol du donnée et les évolutions possibles du SI.
Le dossier 2, suivi des contrats et des sinistres, étudie la base de données qui sous-tend l'activité et les évolutions possibles pour mieux répondre aux besoins métiers, en particulier l'introduction de la télémétrie.
Le dossier 3, déclaration des sinistres, étudie le processus de déclaration d'un sinistre Habitation.
Le dossier 4, analyse des données de télémétrie, cherche à calculer la prime annuelle d'assurance en fonction du type de conduite, à l'aide d'un tableau dont l'ergonomie est aussi à améliorer.

Conseils aux candidats

La rénovation du DCG met l'accent sur l'acquisition de compétences et notamment celles relevant de l'analyse. Cela se traduit concrètement par une évolution importante au niveau du questionnement et du barème **: les questions techniques pèsent autant que celles relevant de l'analyse, aboutissant à une répartition des points proche du 50 % - 50 %.** Cette inflexion doit avoir des conséquences sur la préparation du candidat qui doit à la fois **maîtriser les techniques, mais également être capable de justifier des choix, de commenter ou d'analyser des données liées au SIG.**

Le sujet proposé couvre toujours une grande partie du programme. Les « impasses » sont donc à exclure. Il est très important de travailler les compétences explicitées dans le programme, car elles décrivent explicitement les attentes de formation.

Lors de l'épreuve, une lecture globale du sujet est indispensable pour repérer les dossiers à traiter en priorité afin d'optimiser la gestion de son temps sachant que le barème donné renseigne sur le temps maximum à consacrer à un dossier. Une lecture attentive du travail demandé permet de repérer les questions et les sous-questions auxquelles les réponses apportées doivent être argumentées et toujours reliées au cas pratique.

Pour chacune des missions, il est attendu du candidat qu'il réponde aux questions en étant vigilant :

- au verbe utilisé afin de faire le lien avec les compétences du programme ;
- à bien structurer la réponse.

Un respect des règles de syntaxe est demandé lors de la rédaction des requêtes, des formules de tableur et des lignes de code, un respect des formalismes est exigé lors de la réalisation du modèle évènement-résultat et du schéma des processus.

La qualité de la rédaction est appréciée tant sur le fond que sur la forme. Il est attendu des phrases complètes, sans fautes d'orthographe. La présentation de la copie doit être soignée et l'écriture ne doit pas être négligée.

Outre les manuels de DCG (nombreux), les candidats pourront notamment se référer à

- la collection *« cahiers d'exercices » des éditions ENI* – Auteur *Pierre Rigolet* pour enrichir sa pratique du tableur ou des bases de données ;
- les sites internet http://www.lemondeinformatique.fr et http://www.solutions-numeriques.com afin de suivre l'évolution technologique en matière de sécurité, de réseaux ou de développement d'applications informatiques ;
- au site internet https://www.cnil.fr afin de comprendre les enjeux de la protection des données.
- la chaine YouTube de Cookie connecté, qui vulgarise de nombreux concepts de l'UE8, est également intéressante pour mieux comprendre les concepts relatifs à l'aspect technologique du SI. https://www.youtube.com/channel/UC5cs06DgLFeyLIF_II7lWCQ

2.4.2 Anglais appliqué aux affaires – UE 12

Moyenne et taux de réussite

	Moyenne globale	Taux de réussite
2026	**10,4**	**53,8 %**
2025	10,5	56,3 %
2024	10,7	60,7 %

La moyenne des candidats inscrits dans les établissements publics et privés sous contrat s'établit à 10,9 contre 9,6 pour les autres candidats.

Répartition des notes

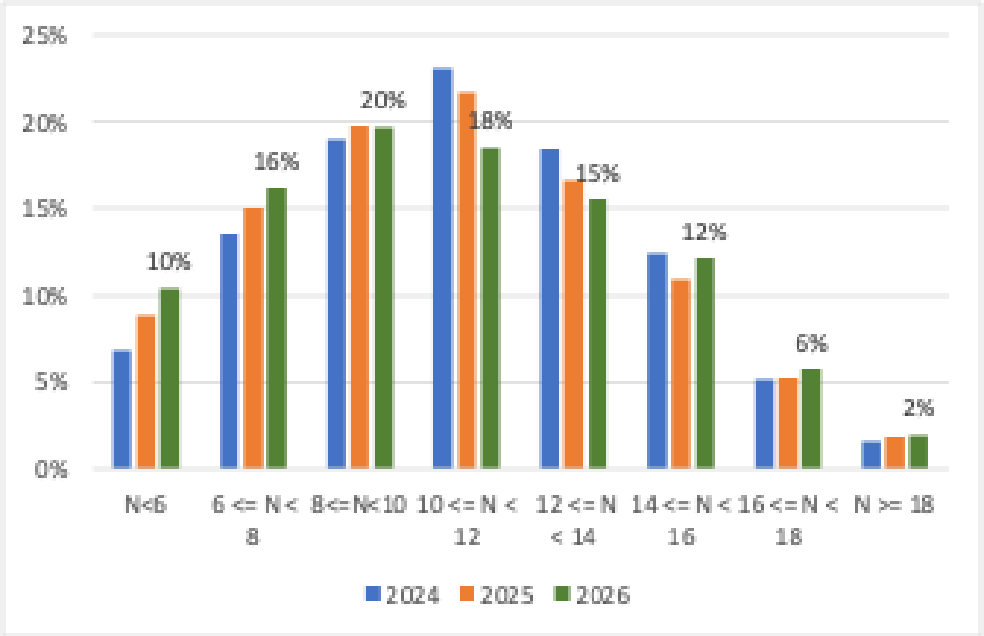

Source. Cyclades, application de gestion de l'examen
Note de lecture. Les chiffres présentés sont ceux de la session 2026.

La session 2026 a une moyenne proche des trois années précédentes. La tenue d'une réunion d'entente nationale depuis 2023 permet de préciser les attendus de l'évaluation par compétences, en vigueur depuis la rénovation de 2020, et a contribué à diminuer le nombre de notes éliminatoires.

Présentation de l'épreuve (durée : 3 heures)

L'épreuve comporte deux parties :

- I. COMPRÉHENSION

En s'appuyant sur les documents fournis, le candidat rédigera en français une note de synthèse qui rendra compte de la problématique du dossier. Le nombre de mots attendu est précisé.

- II. EXPRESSION EN ANGLAIS

1. Commentaire en anglais du document iconographique faisant partie du dossier. Le nombre de mots attendu est précisé.
2. Rédaction en anglais d'un écrit professionnel sur base d'une mise en situation. (courriel, lettre, mémo, note interne). Le nombre de mots attendu est précisé.

L'**UE 12 « anglais appliqué aux affaires »** oblige les candidats à démontrer qu'ils maîtrisent l'anglais au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL). L'échelle globale du CECRL précise les attendus au niveau B2, qui fait référence à un « utilisateur indépendant ».

Ce dernier peut comprendre le contenu essentiel de sujets concrets ou abstraits dans un texte complexe, y compris une discussion technique dans sa spécialité. Il peut communiquer avec un degré de spontanéité et d'aisance tel qu'une conversation avec un locuteur natif ne comportera de tension ni pour l'un ni pour l'autre. Il peut s'exprimer de façon claire et détaillée sur une grande gamme de sujets, émettre un avis sur un sujet d'actualité et exposer les avantages et les inconvénients de différentes possibilités.

Le niveau d'anglais B2 est le quatrième niveau d'anglais sur l'échelle du CECR. Dans le langage courant, le niveau B2 pourrait s'appeler « opérationnel ». Il correspond à une « compétence opérationnelle limitée » ou une « réponse appropriée dans des situations courantes ». Cette définition explicative permet de cerner de façon concrète ce qui peut être attendu des étudiants qui passent l'épreuve UE12.
Cette dernière prévoit une évaluation au niveau B2 du CECRL pour la compréhension écrite et l'expression écrite.
II convient de garder à l'esprit que les candidats au DCG ne doivent pas être considérés comme des spécialistes de la langue anglaise et doivent par ailleurs être évalués selon leur aptitude à utiliser une langue simple de manière efficiente, mais qui n'est pas parfaite.

Gardons également à l'esprit que depuis la réforme du DCG, la majorité des candidats se situent à un niveau de Bac +1, et qu'ils ont en moyenne 19 ans. C'est la raison pour laquelle il ne s'agira pas d'avoir des exigences de concours type bac +2 ou master.
Ils ont en gros disposé d'une année pour reprendre les bases de la grammaire et du lexique de l'anglais, étape importante à laquelle viennent se greffer en simultané un apport non négligeable de lexique spécifique, ainsi que des « concepts » et des connaissances en lien avec le monde économique anglo-saxon au sens large.
Cette première année met aussi l'accent sur le développement ou le renforcement de méthodes de travail et de la maîtrise des codes de communication en anglais des affaires. C'est pourquoi, dans le cadre de cette épreuve, le respect de la méthodologie sera autant apprécié que le niveau de langue. Avec la place croissante que prend l'intelligence artificielle aujourd'hui, celle-ci pourra être utilisée au sein de l'entreprise pour parfaire compréhension et expression, à condition que les méthodes de travail et les bases attendues au niveau B2 soient bien en place.

Le programme de l'UE 12 est composé de **thèmes économiques et sociaux** et de thèmes **liés à l'entreprise** sans référence à la comptabilité dans cette langue. Les **documents** sont issus de la **vie des affaires**.

Dans l'épreuve, qui comporte deux parties, le candidat devra donc montrer une maîtrise suffisante de la langue pour rédiger une note de synthèse en français à partir de documents en anglais concernant la vie des affaires, comprendre et commenter en anglais des documents de la vie des affaires et rédiger en anglais un document commercial de base (lettre, devis, courriel, bon de commande, note de service, etc.).
L'épreuve se compose donc de deux parties distinctes permettant de tester compréhension et expression, et d'évaluer ces deux compétences aujourd'hui indispensables à l'exercice de la profession de comptable ou de collaborateur, compte tenu de l'évolution du monde économique contemporain.

Le sujet 2025

Il portait sur l'intelligence artificielle et sa place croissante au sein de l'entreprise.

Le dossier mettait en exergue les avantages et inconvénients de ce nouvel « outil », rapidement devenu incontournable. Cela amenait tout naturellement les candidats, sans les y contraindre au niveau formel, à proposer un plan classique pour leur synthèse, à savoir les avantages et les limites de l'IA.

« Quels avantages et quels dangers l'intelligence artificielle représente-t-elle pour les entreprises et les travailleurs ? ».

Le dossier ne comportait pas de difficulté lexicale majeure mais on y retrouvait du lexique spécifique, donc attendu des candidats au DCG (ex: to monitor, mental health, employee / employer, data, work-life balance, automation, white-collar workers, trade unions, etc.). Ceci renvoie à ce qui a été précisé ci-dessus au sujet de l'enrichissement lexical à développer tout au long de l'année.

En ce qui concerne le document iconographique (*cartoon*), il s'agissait d'un dessin humoristique facile à comprendre. Il était question de l'IA mais plus largement également de l'impact de la robotisation.

Comme c'est le cas pour tous les '*cartoons*' il est attendu des candidats qu'ils se consacrent en priorité à l'analyse du message du dessinateur, et pas uniquement à la simple description factuelle de l'iconographie. Les meilleurs candidats ont fourni des commentaires qui expliquent les enjeux de la robotisation plutôt que de simples descriptions ; ils ont en ce sens été valorisés.

Les meilleurs candidats sont aussi ceux qui ont su se détacher d'une vision trop binaire ou trop manichéenne de la relation homme/IA ou robot et nuancer les perspectives favorables pouvant dériver de cette situation (affûtage des compétences grâce à l'IA, création de nouveaux emplois liés aux nouvelles technologies, …).

Conseils aux candidats

Les sujets proposés à chaque session ne se placent pas dans la perspective d'un domaine trop spécialisé et ils se situent par ailleurs toujours en phase avec les domaines économiques et la réalité sociétale du monde anglo-saxon, en phase avec un monde en constante évolution.

Cette réalité est elle-même vue au travers du prisme de la presse anglo-saxonne d'information et d'opinion au sens large, sans passer sous silence les grands problèmes de société.

Partie 1 : Compréhension

Les compétences attendues :

- Comprendre et commenter, en anglais, des documents de la vie des affaires tels que des textes, graphiques, et tableaux tirés de revues ou d'un rapport annuel d'entreprise ; si le caractère factuel de ces supports constitue la plus grande partie des attendus en termes d'items à restituer dans le compte-rendu, on attend néanmoins que les candidats puissent également repérer et faire état de certains éléments implicites présents dans les supports ou perceptibles au travers de l'agencement du dossier. Il peut s'agir de commentaires exprimés par le journaliste, d'éléments implicites figurant dans les documents ou appelés par l'agencement du dossier (écho, contraste, ironie, synchronie ou diachronie) ou présents dans le document iconographique.
- Rédiger une note de synthèse en français, à partir de documents en anglais qui composent le dossier.
- Commenter un document iconographique en anglais.
- Rédiger en anglais un document de travail.

Il est nécessaire de garder à l'esprit que même si l'examen final porte sur des activités langagières de production et de réception à l'écrit, il faut veiller à travailler tout au long de l'année les activités de réception, de production et d'interaction orales et écrites. En effet, en situation professionnelle en entreprises l'utilisation de l'anglais parlé est parfois utile. Plus globalement il convient de travailler toutes les activités langagières pour s'assurer une bonne maîtrise de la langue.

Quelques préconisations concernant l'exercice de synthèse (en français)

Comme pour toute tâche d'expression écrite, quel que soit le niveau de classe, un entrainement régulier est nécessaire pour bien respecter le format de cet exercice, surtout si l'on veut maîtriser durablement la méthodologie qui s'impose.

Il est important de se relire afin de ne pas commettre de fautes de français, et de vérifier que l'ensemble est compréhensible et cohérent. Une révision des structures et de la grammaire française de base est indispensable. On s'abstiendra également d'utiliser des abréviations ou les termes de vocabulaire appartenant à un registre de langue trop familier ou relâché.

On ne peut raisonnablement rédiger une bonne synthèse si l'on n'a pas compris les documents, dont on aura distingué l'essentiel (les grandes idées, les items) de l'accessoire (détails, illustrations). Il faut prendre le temps de lire attentivement l'ensemble des documents pour dégager une problématique et construire un plan adapté. Il est conseillé de s'entraîner régulièrement à cet exercice et de s'astreindre à ne pas décrire uniquement le document, ou à le paraphraser, dans la mesure où ce qui est attendu c'est une mise en perspective des éléments descriptifs pour déterminer le sens/ ou l'objet du document et du dossier.
Il faut garder en mémoire l'importance du paratexte et s'assurer que l'analyse proposée répond bien à la question : « What's the message? », que cherche à dire/montrer le dossier, tout en étant conscient que le message n'est pas nécessairement univoque, ou simple, mais qu'il est souvent plus nuancé.

Il est primordial de respecter le nombre de mots, car le candidat est évalué sur sa capacité à effectuer une synthèse claire et complète en respectant le nombre de mots attendus. En effet, tout comme pour le commentaire, le non-respect de cette limite de mots est pénalisé, parfois lourdement si le dépassement ou le déficit est important, et tout particulièrement si le décompte de mots mentionné par le candidat s'apparente résolument à une tentative de fraude.

Un entraînement régulier dans les conditions de l'examen est également indispensable, afin d'acquérir le rythme adéquat en matière de lecture et de rédaction et de parvenir à finir les épreuves dans le temps imparti.

Partie 2 : expression en anglais

Pour les deux parties relatives à l'expression écrite en anglais, la construction des énoncés doit être correcte. La maîtrise des règles grammaticales et syntaxiques de base constitue de ce fait un passage obligé.
Le « franglais » est à proscrire et il est préférable de privilégier une paraphrase à l'utilisation d'un mot en français lorsqu'un terme anglais n'est pas connu. De même, il vaut mieux rédiger en utilisant une syntaxe et des énoncés simples plutôt que des structures calquées du français mais alors souvent incorrectes. Des énoncés courts, simples mais corrects seront toujours mieux notés qu'un énoncé long et complexe, mais peu compréhensible ou erroné.

Tout comme pour la synthèse, il est très important de respecter le nombre de mots en ayant à l'esprit les règles qui prévalent (ex : « can't » = 2 mots).

Il est par ailleurs primordial d'apprendre et de réutiliser régulièrement le vocabulaire en lien avec les thèmes au programme, les termes de lexique étant spécifiques. L'élaboration de listes de vocabulaire et/ou de fiches de vocabulaire est grandement recommandée, y compris également pour revoir le vocabulaire de base appris en collège et au lycée, mais parfois oublié. Un travail sur les synonymes peut également être intéressant, car il peut servir à enrichir son expression écrite et éviter les redites.

La maîtrise d'une langue vivante passant par une exposition et un entraînement réguliers, tant à l'oral qu'à l'écrit, et il est de ce fait conseillé la lecture de quotidiens américains et britanniques (New York Times, The Guardian, The Economist, The Washington Post) ainsi que le travail d'écoute de documents sonores (NPR All Things Considered) ou d'extraits de documents vidéo (VOX, New York Times, BBC, Voice of America). Les sources sont nombreuses et variées en la matière.

Dans le même ordre d'idées, il importe de s'entraîner régulièrement au traitement de différents types de documents, et pour la seconde partie de s'entraîner à rédiger divers types d'écrits (lettre, courriel, note, mémo, etc.). Cette dernière partie, plus technique, repose sur une bonne connaissance de la terminologie spécifique et des conventions (présentations, usages) utilisées pour tel ou tel type d'écrit.

Les candidats pourront également se référer aux ouvrages ci-dessous :

- « Anglais Appliqué aux Affaires », François. Cazenave, collection Express, Dunod.
- "Business Grammar & Practice", Michael Duckworth, Oxford Business English
- "Journal'ease vocabulaire », Judith. Andreyev, Bréal.

Pour réviser les points de grammaire principaux :

- Maîtriser La Grammaire Anglaise - Niveaux B1/B2 Du Cadre Européen Commun De Référence Pour Les Langues (Lycée Et Début Des Études Supérieures), Wilfrid Rotgé, Hatier

Pour les questions de civilisation :

- Fiches de Civilisation Américaine & Britannique, Fabien Fichaux, Ellipses
- 60 étapes-clés de la civilisation anglo-saxonne, Fabien Fichaux, Ellipses

https://web.ac-reims.fr/dsden10/exper/IMG/pdf/culture_et_civilisation_anglo-saxonnes.pdf

Pour conclure, une gestion réfléchie de son temps de rédaction est importante afin de pouvoir traiter comme il se doit toutes les parties de l'épreuve. De même, une grande attention doit être portée à la forme (clarté et propreté de la copie, qualité du style, orthographe et syntaxe correctes). Les candidats ont intérêt à garder un temps suffisant en fin d'épreuve pour relire leur copie, afin de corriger les erreurs et les coquilles qui figureraient dans leur copie.

2.4.3 Communication professionnelle – UE 13

Moyenne et taux de réussite

	Moyenne globale	Taux de réussite
2026	**12,5**	**81,9 %**
2025	12,3	80,0 %
2024	12,3	80,2 %

La moyenne des candidats inscrits dans les établissements publics et privés sous contrat s'établit à 12,6 contre 11,8 pour les autres candidats.

Répartition des notes

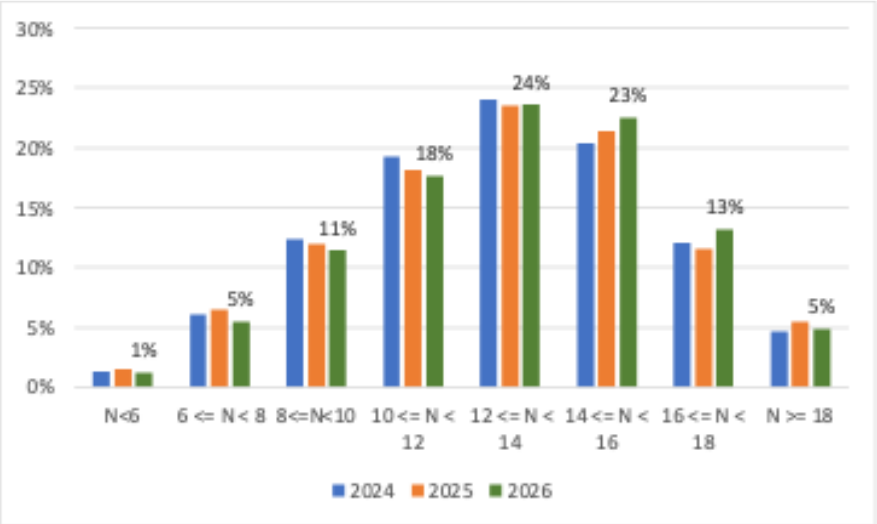

Source. Cyclades, application de gestion de l'examen
Note de lecture. Les chiffres présentés sont ceux de la session 2026.

Présentation de l'épreuve (durée : 1 heure)

L'épreuve prend la forme d'une épreuve orale de soutenance d'un rapport de stage dont la durée est d'au moins huit semaines ou d'un rapport portant sur une expérience professionnelle au moins équivalente.
Le rapport porte sur un sujet en rapport avec les observations effectuées pendant le stage. Le thème peut être abordé sous l'angle pratique et/ou théorique et doit permettre au candidat de faire preuve de réflexion et d'analyse critique. Le thème doit être en rapport avec au moins une UE du programme (UE1 à UE11), mais peut aborder d'autres aspects. Le thème n'est pas évalué en tant que tel.

Sur la forme, le rapport doit comprendre 3 parties :

- Attestation(s) de (ou des) l'employeur (s) certifiant la (ou les) période(s), le lieu et les missions confiées pendant le (ou chaque) stage ;
- Une présentation en **10 pages** d'une organisation dans laquelle a été effectué le stage (en totalité ou en partie) comportant la description de l'activité de l'organisation (4 pages) et la présentation et l'analyse d'un processus auquel le candidat a participé (6 pages). Il est important de préciser la place et le rôle du candidat dans la réalisation de ce processus.
- Une partie structurée de **30 pages maxi** (hors annexes) qui aborde le thème choisi par le candidat et fait l'objet de la soutenance.

La soutenance, d'une durée d'une heure maximum, se compose d'une présentation du candidat (15 minutes) et d'un entretien avec le jury. La présentation du candidat a pour objet principal de présenter le thème choisi (ou une partie du thème). Dans ce cadre, la présentation du processus et des tâches

réalisées pendant le stage n'est pas utile, sauf pour illustrer certains aspects de la thématique présentée.

Le rapport et la soutenance font alors l'objet d'une évaluation distincte par la commission d'interrogation, sur la base d'une grille nationale, qui était présentée dans le précédent rapport.

Les principaux critères d'évaluation sont :
- adapter la communication au contexte
- développer l'analyse d'un sujet en lien avec le(s) stage(s) effectué(s)
- soutenir un rapport de stage

Les critères d'évaluation et la grille seront modifiés en 2027, dans le cadre de la mise en œuvre des nouveaux référentiels. Les compétences figurant dans le référentiel de l'UE13 serviront de base à l'évaluation.

Conseils au candidat

L'UE13 est avant tout une épreuve de communication professionnelle, à la fois écrite et orale. Le candidat est ainsi évalué sur ses compétences à présenter à l'écrit et à l'oral une analyse réflexive et structurée d'un thème en lien avec ses pratiques professionnelles. Dans ce contexte, le choix des supports de communication, en particulier pour la soutenance, l'aptitude à mettre en valeur son travail, l'aptitude à communiquer avec le jury sont des éléments essentiels.
La communication professionnelle écrite et orale repose par ailleurs sur des concepts, des outils et des compétences spécifiques, explicitées dans le référentiel, et qu'il convient de maîtriser.

Le thème présenté doit être en lien avec les réalisations du stage. Les candidats doivent éviter une approche trop descriptive, centrée sur les tâches effectuées en stage par exemple, mais démontrer une capacité d'analyse et de prise de recul pour justifier par exemple les démarches ou les pratiques observées.

L'absence de respect des formes de communication, en particulier sur le rapport, est pénalisée. Le jury regrette de trop nombreux rapports qui ne respectent pas le nombre de pages, sans bibliographie ou qui comportent de nombreuses fautes d'orthographe.

Il convient de rappeler que le rapport de stage est une production purement personnelle. La référence à des documents, des articles ou des recherches en ligne doit être signalée, et les sources clairement indiquées. Parallèlement, les candidats doivent maîtriser la totalité des concepts utilisés dans le rapport.
Dans ce contexte, le recours à l'intelligence artificielle générative doit systématiquement être indiqué[4]. Ce recours ne peut se substituer à une structuration et une reformulation du propos, qui doit être propre à chaque candidat.

Enfin, on peut conseiller aux candidats de se tenir informés des évolutions survenues entre la rédaction de leur rapport et la soutenance. Cette actualisation sera valorisée par la commission d'interrogation.

[4] Une charte relative à l'usage de l'IAG entre en vigueur à compter de la session 2027. Cette charte est complétée d'un modèle d'annexe à rendre obligatoirement dans le rapport, pour renseigner les usages de l'IAG.

3 COMMENTAIRES DES RÉSULTATS RELATIFS A LA VAE

Le taux de réussite de ces candidats reste relativement stable. Il s'établit à 29 % en 2026. Ce taux reste relativement similaire pour les candidats qui demandent une validation intégrale, et les candidats qui demandent une validation partielle. Le jury déplore cependant de nombreux dossiers insuffisamment travaillés, avec des expériences de candidats peu en lien avec le référentiel pour prétendre à obtenir le diplôme par cette voie.

Les résultats de la VAE

	Effectif	Obtention du DCG	Taux de réussite 2026	Taux de réussite 2025	Taux de réussite 2024
Candidats inscrits			146	116	103
Candidats auditionnés	143	42	29 %	36 %	29 %
Candidats demandant une validation intégrale du diplôme (sans bénéfice et sans dispense)	39	11	28 %	29 %	30 %
Candidat demandant une validation partielle du diplôme	104	31	30 %	38 %	29 %

Source. Cyclades, application de gestion de l'examen. Session 2026.

L'objectif premier de la Validation des Acquis d'expérience est d'évaluer en quoi les expériences professionnelles du candidat lui permettent d'acquérir les compétences du référentiel du DCG. En ce sens, cette voie nécessite un minimum d'expériences. Le jury a par exemple pu observer certains candidats ayant passé les épreuves de DCG en 2025, et voulant valider les UE non réussies avec une seule année d'expérience en cabinet.

Dans ce contexte, les décisions du jury ne constituent pas des jugements de l'expérience des candidats en général ; cette expérience peut d'ailleurs être riche, parfois suffisante en apparence mais n'est pas décrite dans des conditions elles-mêmes suffisantes et précises pour apprécier l'acquisition de ces compétences (choix de missions insuffisamment en lien avec le référentiel, choix non pertinent de pièces justificatives, parfois volumineuses mais sans grand intérêt, absence de pièces attestant du travail personnel du candidat,…).

Le jury rappelle qu'un candidat convoqué par le jury de VAE et absent le jour de l'entretien ne peut pas se voir délivrer la ou les UE demandée(s).

Conseils au candidat

Le dossier écrit du candidat constitue le support sur lequel se base l'oral, et non l'inverse. Il doit fournir les éléments de preuve des expériences professionnelles, en lien avec les compétences du référentiel. L'oral ne peut en aucun cas suppléer une carence d'explication du livret 2, d'où l'importance de bien préparer et documenter en amont ce livret (avec rappel préconisé du curriculum-vitae du candidat). Il ne s'agit pas d'une épreuve de grand oral.

Dans cette perspective, le jury conseille aux candidats de :

- documenter systématiquement les expériences professionnelles présentées. Un remplissage approximatif de la feuille EXCEL n'est, en aucun cas, suffisant. Le candidat doit également apporter des éléments de preuve de son expérience professionnelle ;
- présenter uniquement les expériences professionnelles en lien avec les compétences visées par le référentiel doivent être décrites, en explicitant le lien entre expérience et compétences ;

- sélectionner la documentation, et éviter une inflation démesurée du nombre de pages du dossier qui, en toute logique, pourrait se limiter à une centaine de pages pour la description des compétences (grilles et commentaires à la suite de chacune des grilles). La production de livrets qui excédent 500 pages montre une absence de capacité de synthèse.

Le candidat ne peut pas se retrancher derrière le secret professionnel pour ne pas exposer ses expériences professionnelles à l'appui des compétences demandées. Pour autant, il doit le respecter dans la présentation des annexes en particulier : il n'est pas acceptable de constater des documents non anonymisés faisant état de l'identité de clients du cabinet, potentiellement connus des examinateurs, même si ces derniers sont astreints à un devoir de réserve et de discrétion.

Le jury constate que certains candidats se sont de nouveau présentés cette année, sans que leur expérience professionnelle n'ait évolué de manière significative depuis la session précédente (mêmes tâches, même degré d'autonomie). Ces demandes de VAE sont systématiquement refusées, et il est préférable pour le candidat de valider les UE manquantes en s'inscrivant aux épreuves ponctuelles. En revanche, si les pratiques professionnelles ont évolué, le candidat mettra en avant dans le livret 2 les dossiers nouveaux qui lui permettent de demander un nouvel examen de son dossier par la commission académique pour une même UE.

Un groupe de travail est en cours, depuis début 2026, pour accompagner davantage encore les candidats et les commissions académiques dans le cadre de cette procédure importante de reconnaissance des acquis de l'expérience (vademecum, foire aux questions, nouvelle grille d'évaluation, ...)